

CARTE COMMUNALE

COMMUNE DE CHARLEVILLE-SOUS-BOIS

document annexe à la délibération
du 13/07/2012



Rapport de présentation

Document annexé à la D.C.M. du :

1

1. ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

1-1 Situation géographique	9
1-1-1 Cadre administratif et contexte géographique	9
<i>1-1-2 Axe de communication</i>	9
1-3 Relief et hydrographie	11
1-4 Climat	13
1-5 Géologie	15
1-6 Occupation des sols	17
<i>1-6-1 Prairies et cultures</i>	17
<i>1-6-4 Les haies</i>	19
<i>1-6-5 Site inscrit de la vallée de la Canner</i>	22
<i>1-6-6 Paysage et organisation du territoire</i>	23
<i>1-6-7 Les trames vertes et bleues</i>	23
1-7 Consommation des espaces de 1945 à 2008	25
1-8 Enjeux paysagers	26

2. ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

2-1 Analyse démographique	28
<i>2-1-1 Évolution de la population</i>	28
<i>2-1-2 Répartition par âge de la population</i>	30
<i>2-1-3 Taille des ménages</i>	31
2-2 L'habitat	32

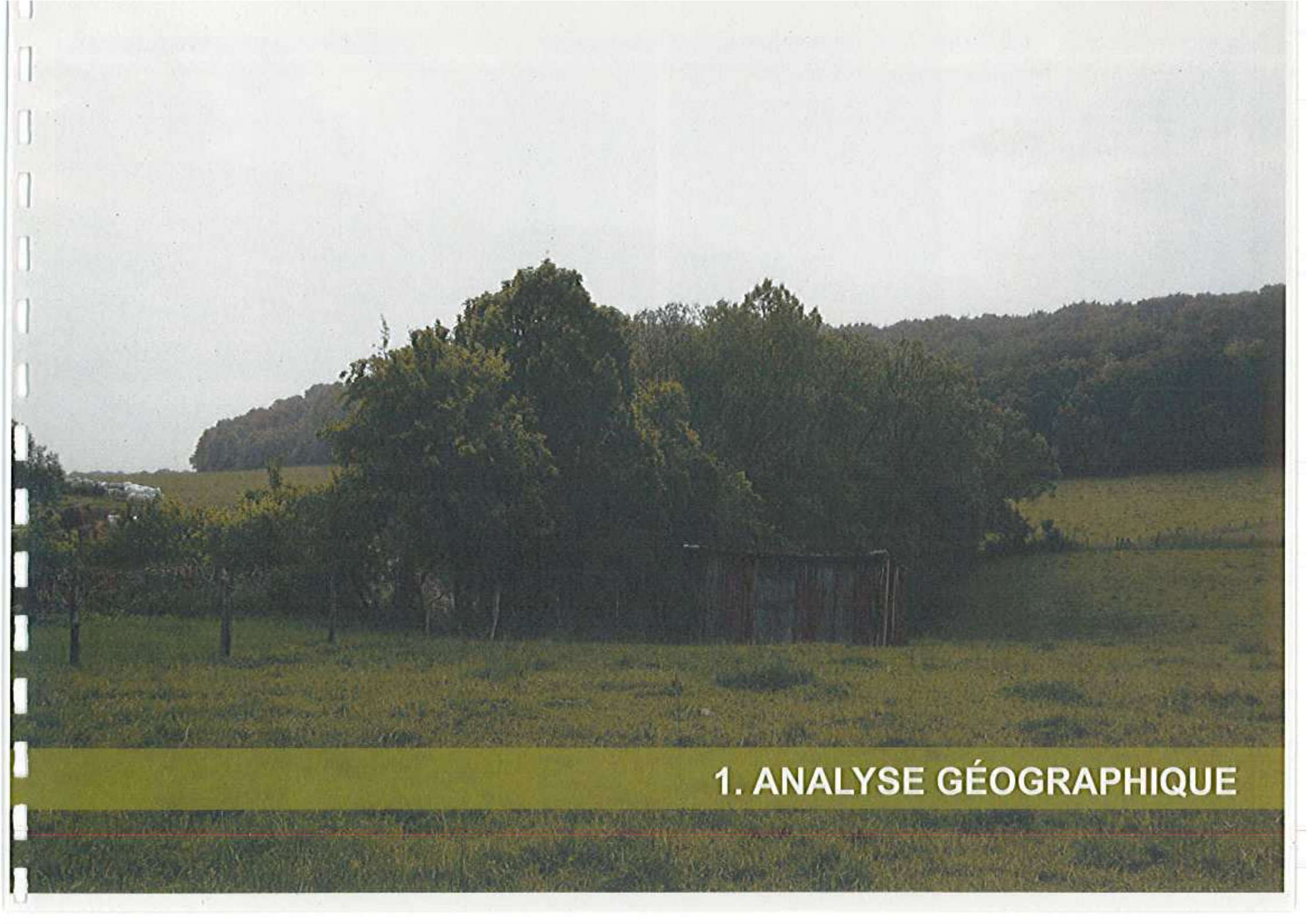
<i>2-2-1 Évolution du nombre de logements</i>	32
<i>2-2-2 Age du bâti</i>	32
<i>2-2-3 Catégories et types de logements</i>	32
<i>2-2-4 Répartition des logements selon le statut d'occupation</i>	33

2-3 Situation socio-économique	34
<i>2-3-1 Analyse de la population en âge de travailler</i>	34
<i>2-3-2 Les activités économiques sur le territoire de Charleville-sous-Bois</i>	35
<i>L'activité agricole</i>	36
2-4 Équipements publics et services	40
2-5 Enjeux	41

3. ANALYSE URBAINE

3-1 Évolution urbaine	45
<i>3-1-1 Les origines de Charleville-sous-Bois</i>	45
<i>3-1-2 Avant la Seconde Guerre Mondiale</i>	47
<i>3-1-3 De 1950 à 1969</i>	49
<i>3-1-4 De 1970 à 1989</i>	51
<i>3-1-5 De 1990 à 2010</i>	53
3-4 Entrée de ville	55
3-5 Espaces publics remarquables	59
3-6 Patrimoine	61
3-7 Enjeux	64

4. CONTRAINTES ET SERVITUDES	65
4-1 Contraintes réglementaires	67
4-2 Prescriptions liées aux nuisances sonores et aux infrastructures	69
4-3 Contraintes naturelles, technologiques et patrimoniales	71
4-4 Servitudes d'utilité publique	73
 5. LE PROJET COMMUNAL	 77
5-1 Projets d'équipements	78
5-2 Zonage : justification des choix	78

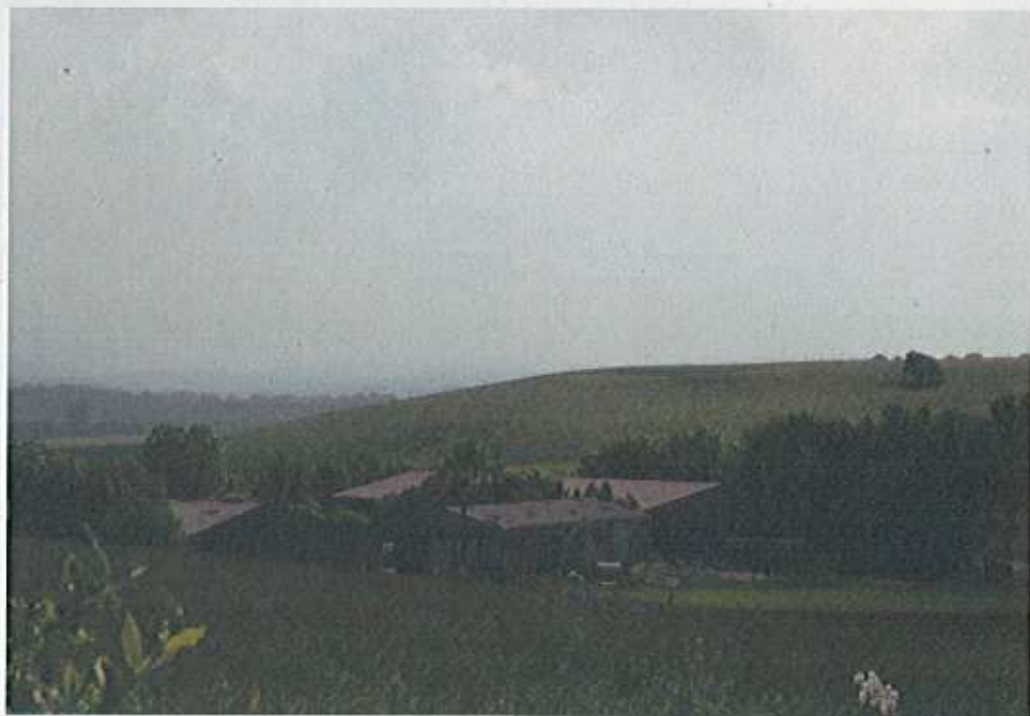
A landscape photograph showing a green field in the foreground, a dense line of trees in the middle ground, and a small wooden structure partially visible behind the trees. The background features rolling hills under a cloudy sky.

1. ANALYSE GÉOGRAPHIQUE

Contexte du ban communal



Passage de la D72a dans la forêt domaniale de Befey.



Vue depuis Charleville sur le parc éolien de Boulay-Moselle

Charleville-sous-Bois

Superficie : 12.82 km²

Nombre d'habitants en 2007
(source INSEE) : 271 habitants

Densité : 21 hab/km²

Structure intercommunale : Communauté de
Communes du Haut-Chemin

Arrondissement : Metz-Campagne

Canton : Vigy

Communes regroupées : Mussy l'Evêque

Ecarts : Epange, Rinange, maison de
Convalescence.



1-1 Situation géographique

1-1-1 Cadre administratif et contexte géographique

Charleville-sous-Bois est une commune située au centre du département de la Moselle et au Nord-Est de Metz. Elle fait partie de l'arrondissement de Metz-Campagne et du canton de Vigy.

Elle comporte l'annexe de Mussy l'Evêque et les écarts d'Epange et Rinange, ainsi que la maison de convalescence.

Le centre de Metz se trouve à 24 km, soit près d'une vingtaine de minutes de route. Le chef lieu de canton, Vigy (1 200 habitants), se trouve à 12 km à l'Ouest. La ville la plus proche est celle de Boulay-Moselle (environ 4 700 habitants) située à moins de 8 km vers l'Est.

1-1-2 Axe de communication

La commune de Charleville-sous-Bois est desservie par les routes départementales n°72 et 72a.

Les gares SNCF les plus proches se situent :

- à Bouzonville (21 km environ)
- à Metz-centre (22 km environ)
- à Metz-nord (24 km environ)
- à Maizières-lès-Metz (33 km environ)

Il n'existe aucune ligne d'autobus, en dehors des dessertes scolaires, passant par Charleville-sous-Bois.

1-1-3 Intercommunalité

La Communauté de communes du Haut-Chemin a été créée en novembre 2002 et regroupe 12 communes.

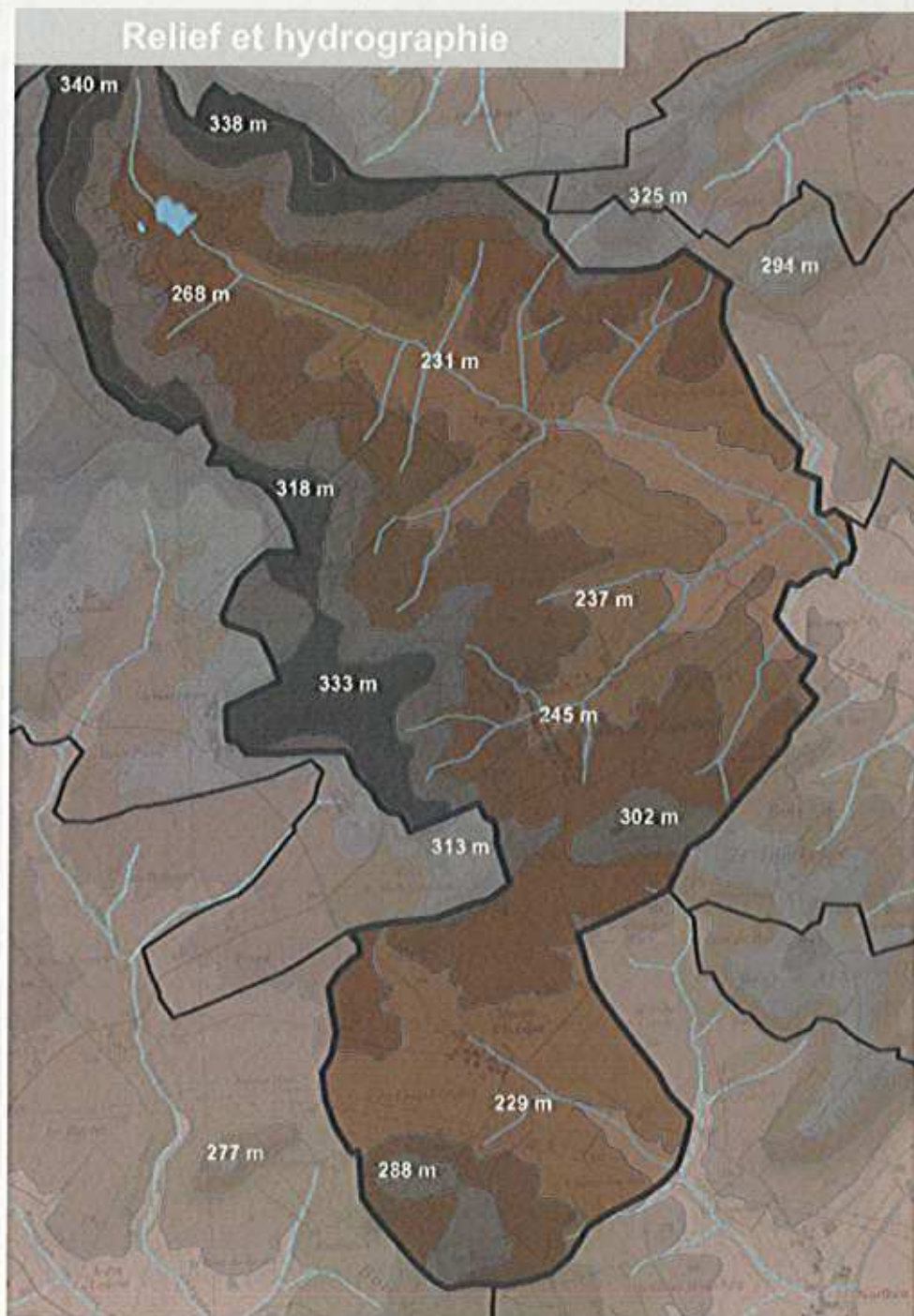
La Communauté de Communes du Haut-Chemin a pour compétences :

- Aménagement de l'espace
- Développement économique dont l'étude et la réalisation de zones d'activités économiques
- Environnement et habitat dont l'application du schéma départemental d'élimination des ordures ménagères
- Personnes âgées par une étude permettant la mise en oeuvre d'une politique cohérente en faveur des personnes âgées
- Location de matériel et de mobilier

1-1-4 Présentation du ban communal

Le territoire du ban s'étend sur 12,82 km² pour une population qui s'élève à 271 habitants en 2007 (source INSEE). Il présente une densité de 21 hab/km². Cette densité est largement inférieure à celle du département de la Moselle qui est de 165 hab/km².

Le territoire est bordé des bans communaux de Saint Hubert, Burtoncourt, Guinkirchen, Hinckange, Condé-Northern, Hayes et Vry.



Naissance du ruisseau au sud de Charleville-sous-Bois



Le pâtural à Epange

1-3 Relief et hydrographie

Charleville-sous-Bois se situe dans une région vallonnée dont le bassin versant est tourné vers l'Est et la rivière La Nied.

Plusieurs petits ruisseaux, notamment le Pâtural, descendent des coteaux situés dans la partie Nord et Ouest pour se jeter sur les bords voisins dans la Nied.

C'est à la pointe Nord-Ouest, dans la forêt domaniale de Befrey, que l'on trouve les points topographiques les plus hauts (environ 340 m). Les villages de Charleville-sous-Bois et Mussy l'Evêque se sont établis au bas des coteaux à une altitude variant entre 243 m et 232 m.

La disposition de ces villages, qui ont repris la typologie du village rue, révèle une adaptation au terrain. Alors que la plupart des villages rues ont une orientation Ouest-Est, celui de Charleville-sous-Bois a sa rue principale orientée Nord-Sud parallèlement aux courbes de niveau. Mussy l'Evêque suit l'inclinaison provoquée par le cours d'eau. Les maisons construites à l'Ouest du village sont topographiquement plus hautes que celles situées à l'Est.

Selon l'Atlas des risques en Moselle, la commune ne semble pas être affectée par des risques d'inondabilité ou de mouvements de terrain.

Cartographie des risques en Moselle



Date d'impression : 17-10-2010



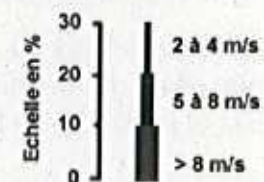
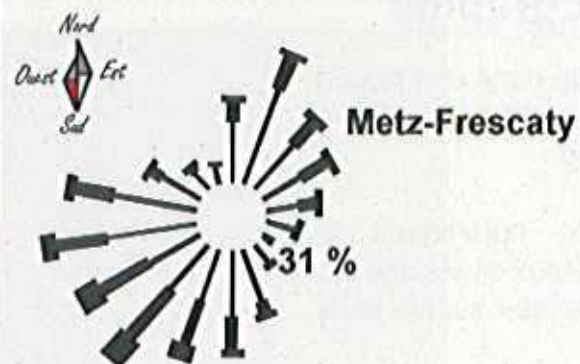
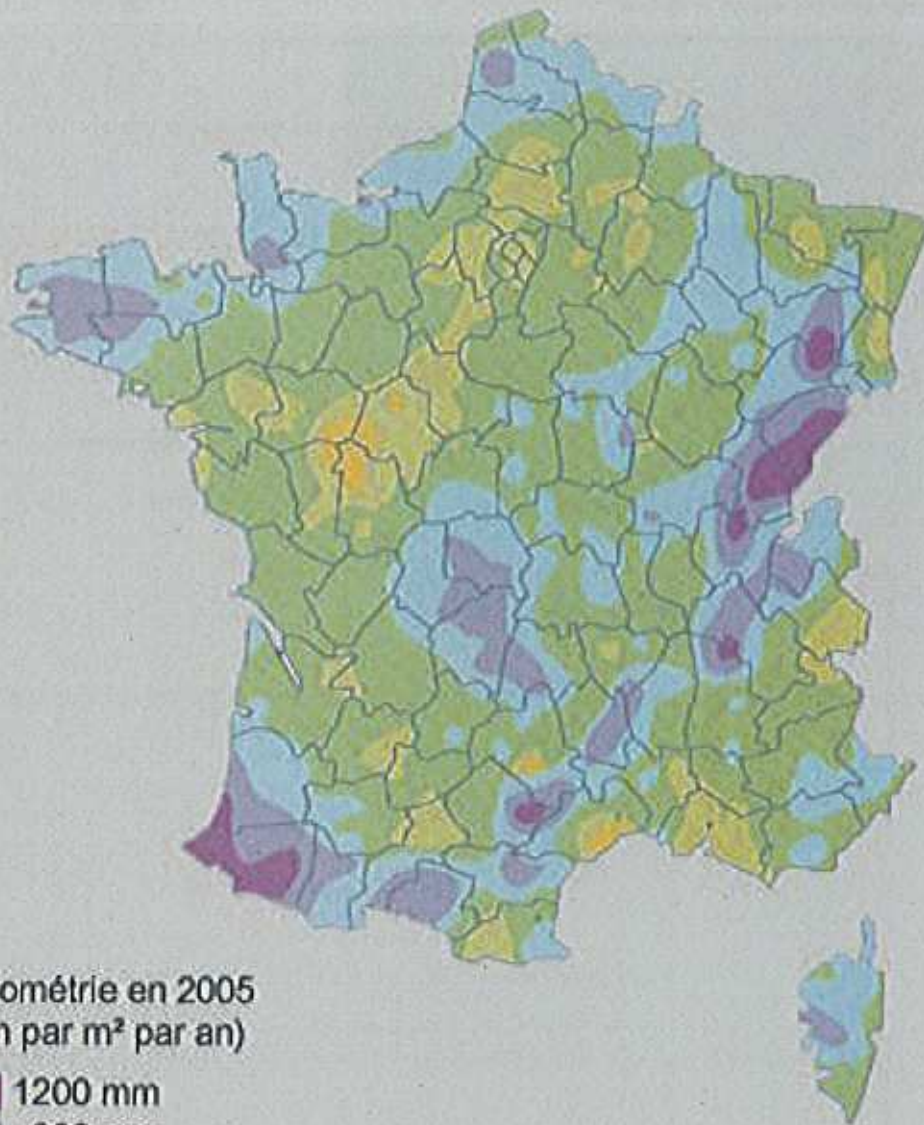
Description :

Cartographie des risques en Moselle - Information Acquéreurs Locataires - Source : <http://cartorisque.prim.net>

Sources et bibliographie :

- Photo aérienne tirées du CD Photo explorer 3D IGN Moselle partie est, prises de vue aérienne de 1999
- Carte IGN série bleue 3412 E

**Pluviométrie en 2005
(mm par m² par an)**



La valeur près du centre de la rose correspond au pourcentage des vents calmes (< 2m/s)



Voirie principale, le long du ruisseau



Voirie principale



Sortie en sens unique



Accès en double sens



Voirie résidentielle

Exemple de conception de voiries avec système d'infiltration des eaux de pluie
(source A4 atelier d'architecture et d'urbanisme durables)

1-4 Climat

• Pluviométrie

Caractéristiques pluviométriques du département de la Moselle : 800 à 900 litres d'eau par m² par an.

Caractéristiques pluviométriques de la France : environ 900 litres d'eau par m² par an.

La connaissance des précipitations moyennes sur la Moselle, et plus spécifiquement sur Charleville-sous-Bois, permet de mettre en avant la pertinence du choix pour les nouvelles constructions d'un système de récupération des eaux de pluies et son éventuel réemploi dans le circuit domestique. Bien évidemment, en conformité avec les prescriptions de la D.D.A.S.S., celui-ci évitera soigneusement le mélange au réseau d'eau potable.

La répartition des précipitations au long de l'année pourrait justifier un stockage saisonnier des eaux de pluies et être réemployé dans les cultures potagères.

• Infiltration des eaux de pluie¹

L'assainissement des eaux pluviales est classiquement assuré en milieu urbain par un réseau de conduites reposant sur un principe simple : évacuer le plus loin et le plus vite possible les eaux pluviales.

Cependant, le principe de ces infrastructures est aujourd'hui remis en cause. En effet, le développement urbain entraîne une imperméabilisation croissante des surfaces. De plus, la nature concentrique du développement (aménagement de la périphérie des villes) et la structure ramifiée des réseaux d'assainissement liée à l'écoulement gravitaire de l'eau provoque une concentration importante des flux vers les réseaux existants surchargeant ces derniers en cas d'épisodes pluvieux importants et occasionnant des événements de refoulement de ces eaux voire d'inondation.

Enfin, le contexte économique joue en défaveur des réseaux. Les coûts des réseaux neufs sont devenus hors de portée de nombreuses collectivités et constituent parfois un facteur limitant du développement urbain.

Dans ce contexte, le recours aux techniques de rétention/infiltration des eaux de ruissellement qui a débuté il y a une trentaine d'années est aujourd'hui en plein essor que ce soit en France ou à l'étranger.

Les qualités de ces techniques sont nombreuses et de formes variées : bassins, chaussées à structure réservoir, noues,...

• Les vents dominants

Le climat lorrain est qualifié d'océanique dégradé à influence continentale. Suivant les saisons, les vents dominants changent de direction.

En été, le vent souffle depuis l'océan Atlantique vers le continent. En rencontrant les reliefs alpins, le vent remonte soufflant du Sud/Sud-Ouest, les courants d'air permettent alors d'atténuer les chaleurs continentales.

En hiver, le vent souffle depuis le Nord/Nord-Est emportant un courant d'air froid depuis les régions nordiques et le continent.

En plus des vents dominants s'ajoutent des phénomènes locaux liés aux reliefs de la vallée de la Moselle et à son orientation par rapport aux apports solaires.

Les courants d'air refroidissent alors les façades exposées, renforçant les déperditions thermiques des bâtiments.

Sources et bibliographie :

¹ Maîtrise et gestion durable des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales, *guide technique : recommandations pour la faisabilité, la conception et la gestion des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales en milieu urbain*, janvier 2006.

Noëlle Vix-Charpentier architecte D.P.L.G. Atelier A4

1-5 Géologie

Le territoire de Charleville-sous-Bois est composé de nombreuses couches géologiques. Le haut des coteaux est constitué de calcaire à Gryphées (I3a-2) qui regroupe des complexes marneux et calcaires s'intercalant entre les marnes du Lotharingien et les argiles rouges de Levallois (I1b) du Rhétien. Leur épaisseur oscille entre 45 et 60 m.

On trouve sous cette couche des Grès Rhétiens (I1a). Ils représentent 30 à 40 m d'argiles schisteuses noires, de galets, de conglomérats, de sables et de grès micassés; ces derniers sont friables, à grain fin et de teinte claire. Les bases sont riches en débris de poissons fossilisés. C'est dans ces secteurs que se situent les boisements.

La superficie la plus importante du ban est formée par des marnes bariolées (T7e). Les marnes sont des roches sédimentaires contenant du calcaire et de l'argile. Les marnes bariolées ont des tons pâles (vert, violet et gris) avec des nodules et des bancs dolomitiques. Ces parties largement déboisées sont aujourd'hui occupées par les cultures et les pâtures.

Le fond des ruisseaux est tapissé d'alluvions modernes (Fz). Parfois on retrouve des poches de Lehm et de limons (Oe) comme au Sud de Mussy et des zones d'éboulement de pentes (E) dans la partie Nord. C'est sur ces terrains en limite avec les zones géologiques



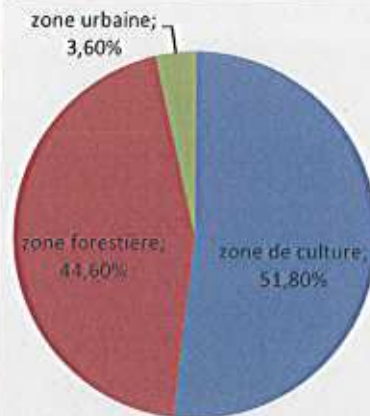
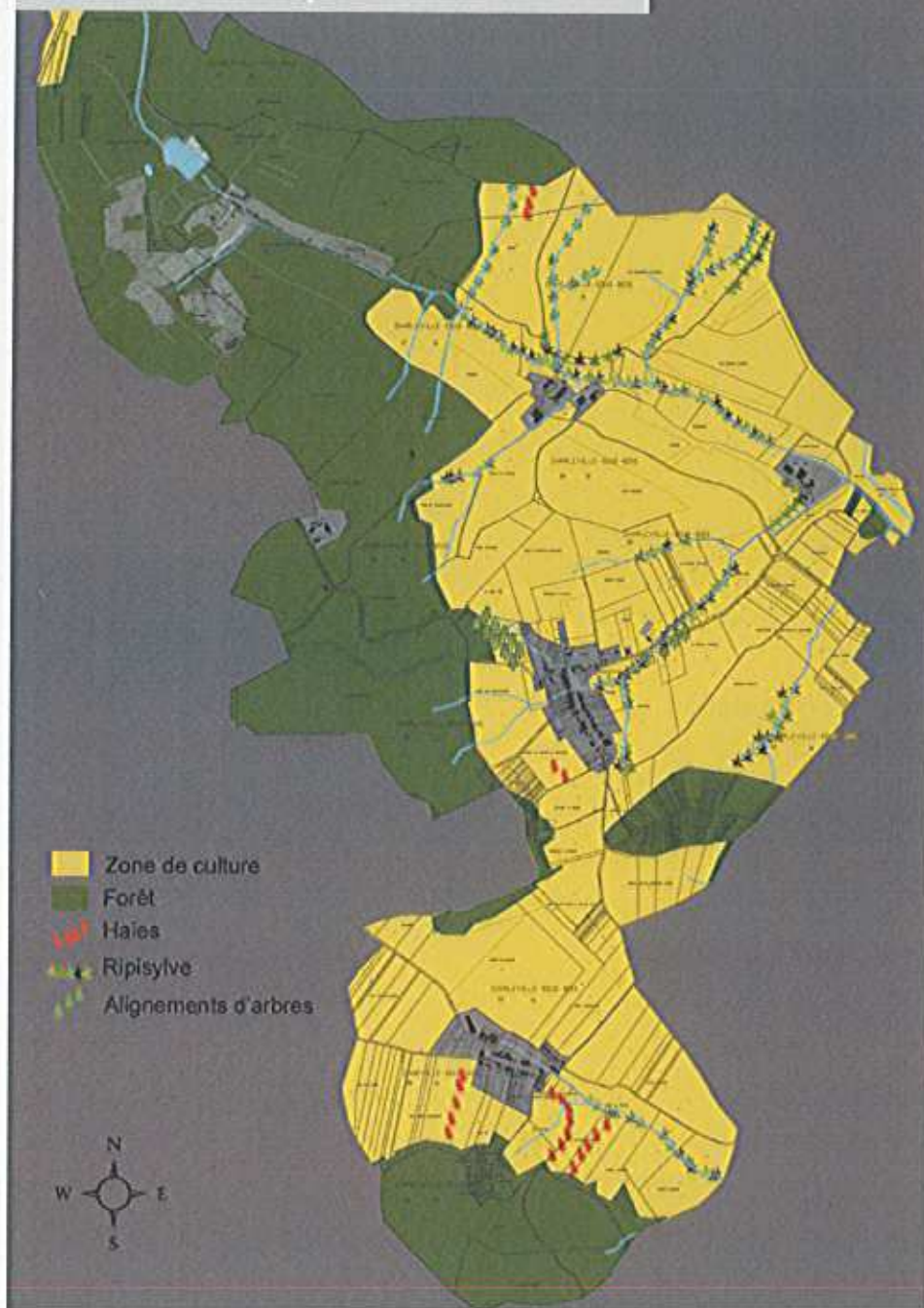
Vue sur les reliefs boisés du Nord de puis le bourg de Charleville-sous-Bois

supérieures que s'est développée l'occupation humaine avec l'implantation des villages et des écarts. La proximité de l'eau est la source de ces implantations ; on retrouve d'ailleurs à Rinange les restes d'un moulin.

Sources et bibliographie :

- BRGM, service de la carte géologique de la France, carte d'Uckange, 1922.

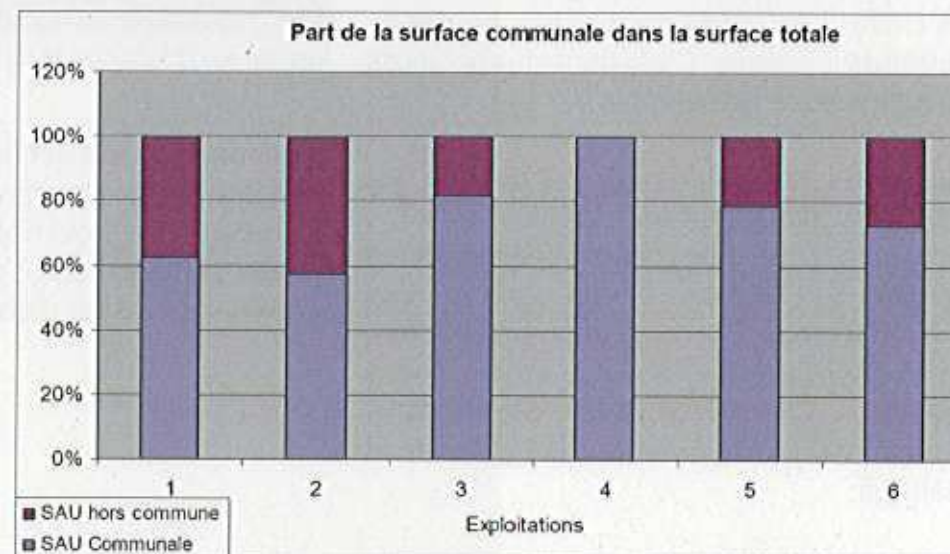
Carte d'occupation des sols



Répartition de l'occupation du territoire de Charleville-sous-Bois en pourcentage en 2010



Champs ouverts



Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois, Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010

1-6 Occupation des sols

Le terroir de Charleville-sous-Bois (1283,37 ha) se décompose en plusieurs zones :

- Une vaste zone agricole composée de pâtures et de quelques zones de culture. (667 ha soit 51.8 % de la superficie du ban)
- La zone forestière qui se répartit au Nord et à l'Est sur les points les plus hauts (≈ 572 ha soit 44.6 % de la superficie du ban)
- Les zones urbaines liées à l'habitat s'étalent au niveau des deux bourgs et des quelques écarts (≈ 46 ha soit 3.6 % de la superficie du ban).

1-6-1 Prairies et cultures

Elles constituent la majorité du territoire de la commune, la zone agricole est la principale source économique du village, mais aussi l'un des acteurs principaux du paysage.

Les six exploitations agricoles présentes sur la commune ont une surface agricole communale de 667 hectares (pour une surface agricole totale de 927 hectares, s'étendant au-delà du ban communal).

Globalement, les exploitations de la commune mettent en valeur leur territoire puisque 4 exploitations ont plus de 70% de leur parcellaire sur le territoire communal.

L'élevage de viande bovine et la production laitière sont les principales activités agricoles de la commune. La culture céréalière et fourragère semble être réduite à la consommation locale des bêtes. Les champs sont largement ouverts, il reste peu de haies sur le territoire.

Quelques jardins occupent les parcelles immédiatement liées aux habitations. Ces jardins forment une petite zone tampon entre les habitations et les zones de pâtures.

La lente progression qui se faisait autrefois entre la zone d'habitat et les champs, en passant par les potagers et les vergers est aujourd'hui beaucoup plus brutale avec la disparition de ces derniers dans les nouvelles constructions. Les vergers sont parfois à l'abandon, les nouveaux ménages arrivant sur la commune ne souhaitent plus forcément s'investir dans l'entretien d'un verger.

Cette transformation de l'espace et des coutumes affecte le paysage. Il n'y a plus de transition entre l'habitat et les espaces agricoles du grand paysage.

1-6-2 Les bois

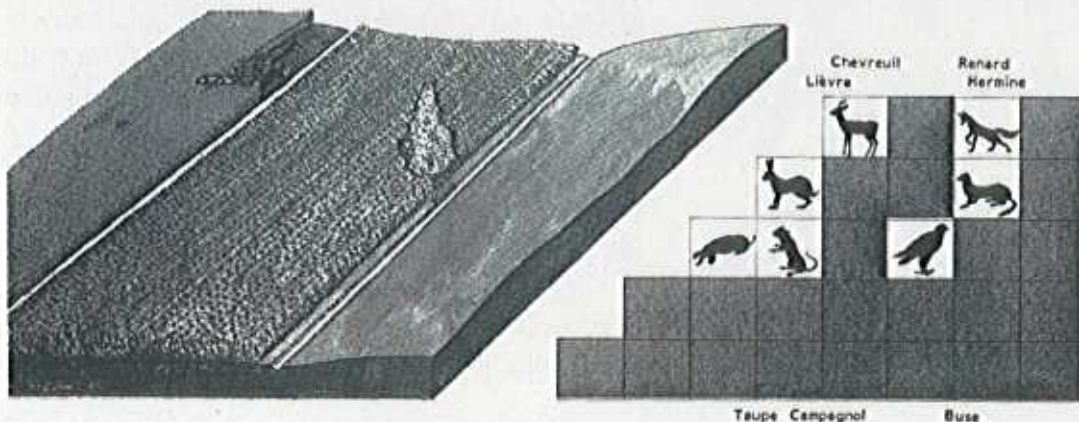
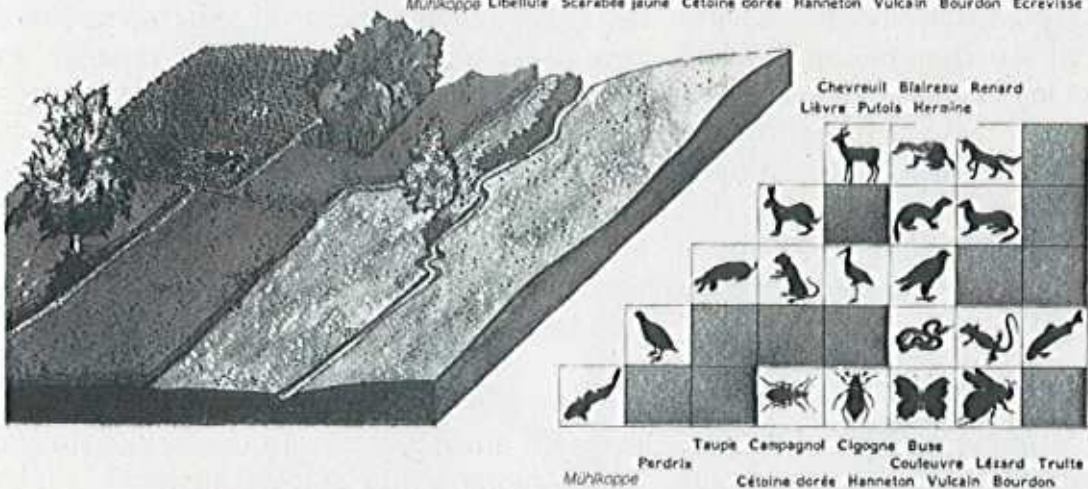
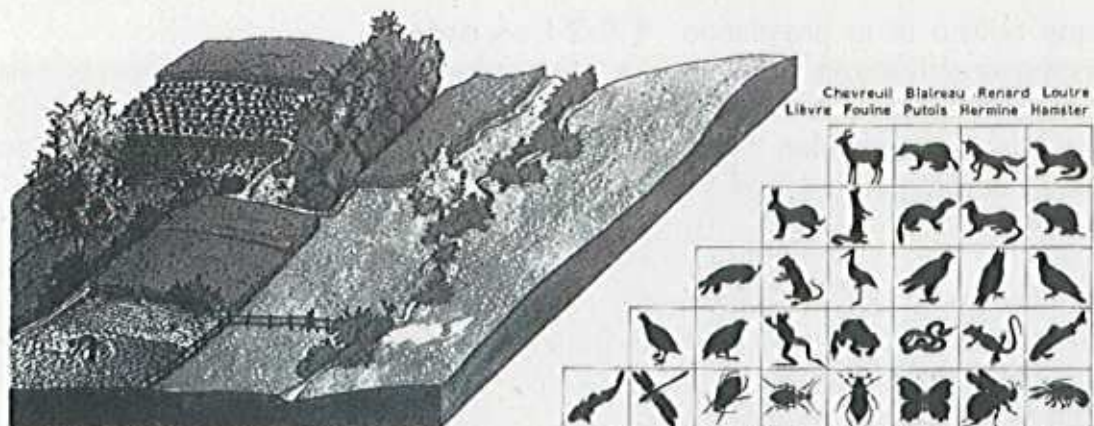
La plus grande partie de la surface boisée se trouve au Nord et à l'Ouest du ban sur les coteaux les moins bien orientés du bassin de la Nied.

La forêt est notamment composée de chênes, de hêtres, de charmes et de résineux dans la partie Nord sur les coteaux du ruisseau le Pâtural.

Le chêne est le nom d'une importante famille, les Quercus. Présent dans tout l'hémisphère nord, le chêne est l'arbre le plus répandu en France, avant le pin. Il représente 40 % des essences, feuillus et conifères confondus. Il est très utilisé en ébénisterie et menuiserie. Malheureusement sa croissance relativement lente, de 10 à 15m en 20 ans, ne le rend pas très attractif pour les exploitants forestiers, qui lui préfèrent des essences à croissance rapide.

Le hêtre est relativement résistant au froid mais exigeant en eau. Il souffre de la sécheresse, d'hydromorphie (un sol est dit hydromorphe lorsqu'il est régulièrement saturé en eau) ou de gelées tardives ; il est alors remplacé par d'autres espèces mieux adaptées, en particulier par le chêne, le frêne et l'érable.

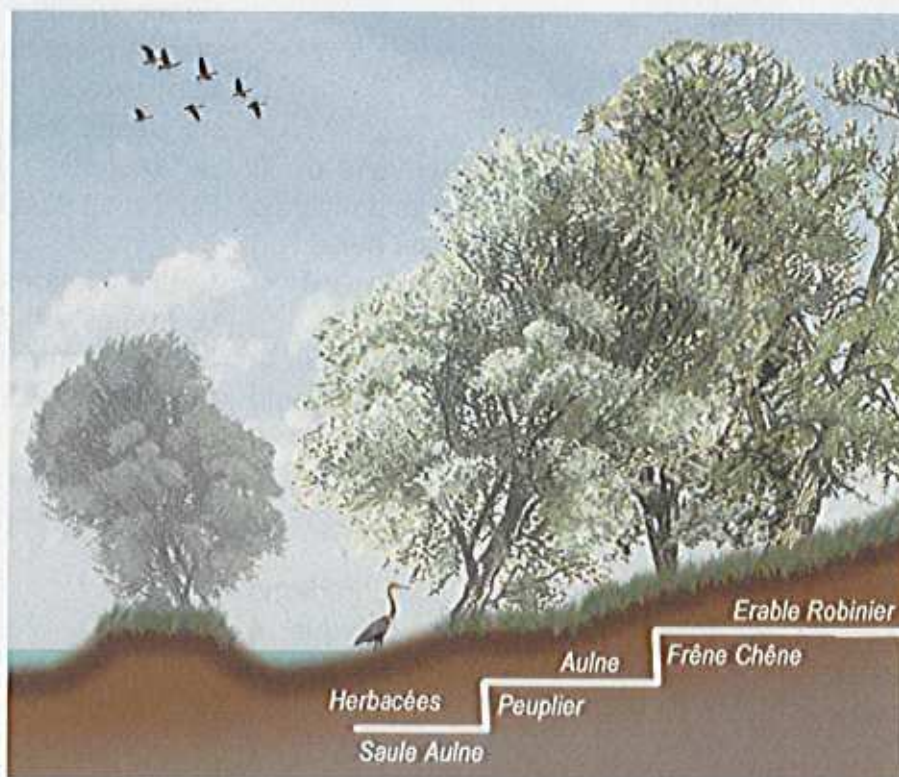
Le hêtre aime donc les sols bien irrigués comme les plateaux calcaires et a du mal à s'implanter sur les sols argileux qui retiennent l'eau. De plus, contrairement au chêne, le hêtre n'est pas héliophile, il préfère les versants ombrés.



Diversité du paysage et richesse de la faune

Dessins extraits de «Rettet die wildtiere», Pronatur verlag, Stuttgart

La richesse de la faune est le reflet du paysage : lorsque le paysage devient plus uniforme, que les cultures se simplifient, que les haies sont détruites, les ruisseaux recalibrés, les conditions de vie deviennent de plus en plus difficiles pour un nombre croissant d'espèces. La faune s'appauvrit.



Étage de la ripisylve

Le charme abonde dans les plaines et sur les plateaux du nord et de l'est de la France. Il aime les sols argileux et ses compagnons de forêt sont le chêne rouve et le hêtre. Sa taille varie autour de 20m, il peut vivre de 150 à 200 ans. A l'instar du chêne pédonculé, il n'est pas très apprécié par les sylviculteurs.

1-6-3 La ripisylve

La ripisylve se compose de l'ensemble de la végétation présente sur les rives des cours d'eau. Elle comprend plusieurs étagements et différentes phases de colonisation : tout d'abord les herbacées (carex, orties, faux roseaux, menthe,...), les arbustes (jeune saule et sureau noir), les arbres au bois tendre (saule blanc, peuplier, aulne,...) et enfin les arbres au bois dur (chêne, frêne, érable, robinier, orme,...).

La ripisylve cumule de nombreuses fonctions :

- Les racines des arbres fixent physiquement les berges et les protègent en créant une bande de terre non labourée.
- Elle ralentit le cours d'eau lors des crues, réduit son importance par un phénomène d'éponge et réalimente le cours d'eau en période d'étiage (niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau). Elle améliore donc l'infiltration et le stockage de l'eau dans les nappes souterraines et à la surface des sols.
- L'ombrage réduit le réchauffement et l'évaporation des eaux créant des lieux de vie propices aux salmonidés comme les truites.

-Elle intercepte une partie des nitrates et phosphates venant des cultures voisines.
-Enfin la ripisylve joue le rôle de corridor biologique en permettant les déplacements et les échanges de communautés d'animaux et de végétaux. Elle abrite une grande biodiversité.

1-6-4 Les haies

Les haies sont une création de l'homme afin de séparer deux espaces. Les années suivant la Seconde Guerre Mondiale ont fait disparaître plus de 200 000 km de haies au niveau mondial. A partir des années 1980, face aux problèmes engendrés par leur disparition, les politiques tentent d'inciter les agriculteurs à replanter.

Dans nos régions, elles sont souvent constituées par des arbustes pouvant atteindre 5m (mûrier, sorbier, noisetier, aubépine, prunellier,...), mais peuvent varier de taille suivant leurs fonctions.

Les fonctions :

-**un atout majeur pour les cultures.** Des études montrent que le rendement des cultures placées dans un environnement de haies est plus important de 5 à 15 %. La haie fabrique de l'humus, un engrais naturel et lutte contre l'érosion des sols.

Sources et bibliographie :

- *Inforest*, Numéro 3, juin 2003, page 5
- SOLTER Dominique, *l'arbre et la haie pour la production agricole, pour l'équilibre écologique et le cadre de vie rurale*, Collection Sciences et Technique Agricoles, 1995
- GERARD Claude et PELTRE Jean, *les villages lorrains*, Université de Nancy 2, 1978

En France, le taux de matière organique du sol est passé en moyenne de 4 à 2% en 20 ans. Face à cette perte de fertilité des sols, les agriculteurs utilisent les engrais chimiques sans enrichir le sol, ce qui oblige la réintroduction de nouveaux engrais chaque année.

Sachant que la plupart des pesticides et engrais utilisés dans l'agriculture sont des produits issus de la transformation et l'utilisation d'hydrocarbure, et que le marché du pétrole est voué à disparaître à moyen terme, on se rend compte que ce système productif est devenu obsolète. En France, près de 70 000 tonnes de pesticides sont répandues par an.

-**Un brise-vent idéal** : un mur ne protège le sol du vent que sur 2 fois sa hauteur, en revanche une haie protège le sol sur 10 à 20 fois sa hauteur. Paradoxalement une haie perméable (sa perméabilité idéale au vent étant de 70 %) protège plus efficacement qu'un mur imperméable.

-**Régulation des eaux pluviales.** Grâce à ses racines, la haie facilite l'infiltration des eaux dans la nappe phréatique, le drainage et limite donc considérablement l'érosion des sols.



L'église et la mairie dominent le paysage, seules quelques nouvelles constructions viennent perturber la logique paysagère.



Vue sur la naissance du ruisseau à l'Est qui traverse le village de Charleville. Au loin la masse forestière couronne les reliefs.

-Un corridor biologique : en abritant une importante biodiversité, dont de nombreux insectivores (crapaud, lézard, merle, mésange et coccinelle ,...)

Une haie naturelle comprend généralement vingt espèces d'herbes, 10 à 15 espèces d'arbustes et 3 à 7 espèces d'arbres ordonnés en une double lisière. La haie est généralement plus riche en espèces animales et végétales que chaque écosystème pris isolément (la forêt ou le champ).

Chaque niveau de végétation est colonisé en fonction des essences et de la morphologie de la végétation. Un chercheur du CNRS a ainsi dénombré dans une haie existante, 17 espèces d'oiseau nichant au sol, 22 dans les buissons, 35 dans les arbres. Viennent s'y réfugier jusqu'à une dizaine de petits mammifères, 15 espèces de reptiles, 40 familles de diptères (dyptiques, mouches,...) 53 espèces de carabes, 153 de pucerons, 253 espèces d'hétéroptères (punaises,...), 167 de noctuelles (papillons nocturnes et 87 de lépidoptères (insectes dont les ailes sont recouvertes de fines écailles) ...



L'écart de Rinange

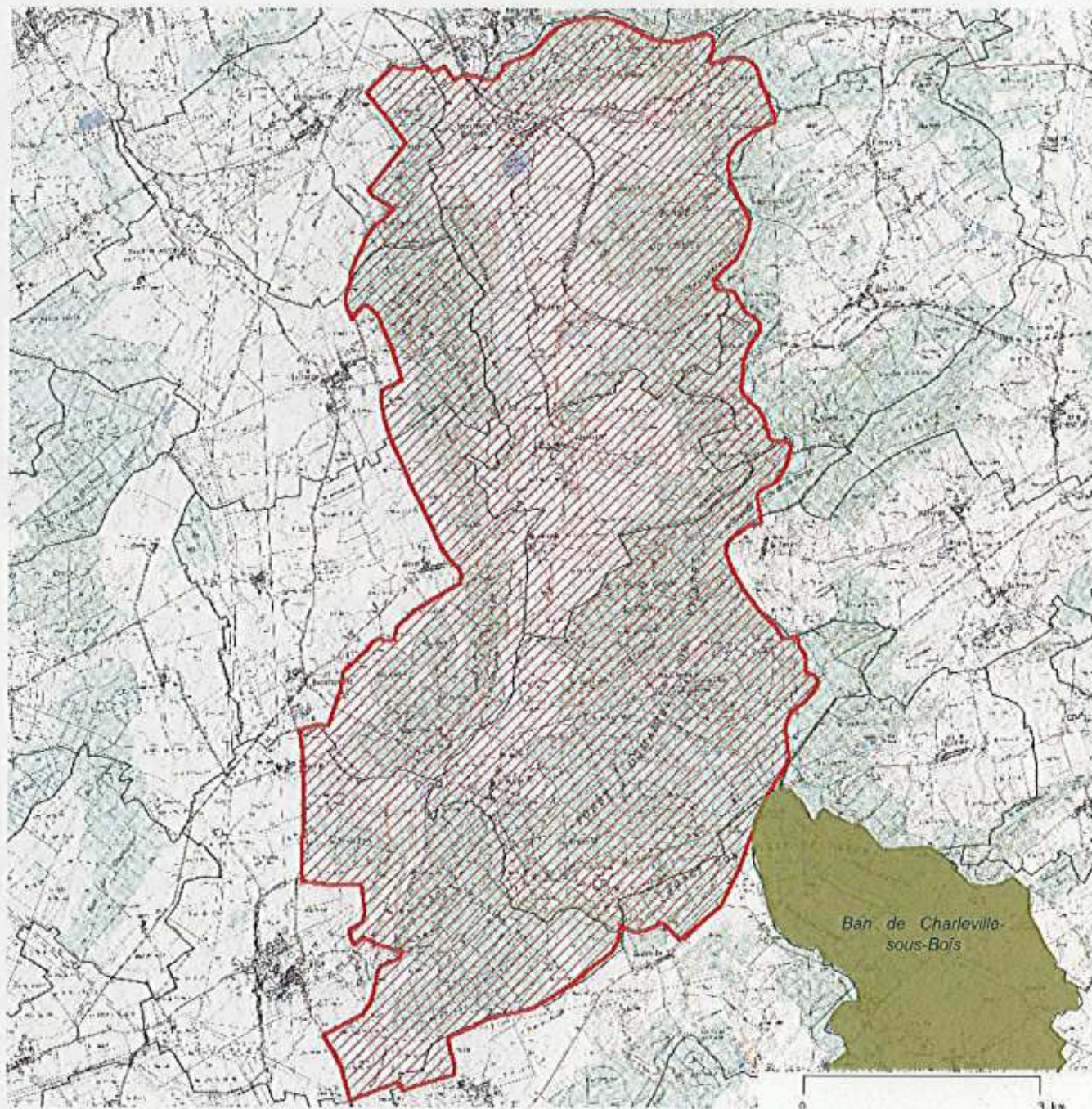


L'écart d'Epange

1-6-5 Site inscrit de la vallée de la Canner

Le périmètre du site inscrit de la vallée de la Canner englobe une très légère partie du territoire communal, au Nord du ban. Ce périmètre n'a donc aucune influence sur la zone urbaine de Charleville-sous-Bois.

La vallée de la Canner prend sa source à Vry. Ce site recèle un patrimoine écologique de premier ordre (zone forestière possédant une gamme étendue d'associations végétales) ainsi qu'un patrimoine architecturale varié (les restes de l'abbaye cistercienne de Villers-Bettnach, le château de Hombourg-Budange, ...)



Périmètre issue de la Direction régionale de l'environnement fiche sur la vallée de la Canner.

1-6-6 Paysage et organisation du territoire

Le paysage de Charleville-sous-Bois a su conserver un aspect rural en évitant la construction de nappes pavillonnaires sur son territoire. Ainsi la trame du village-rue a pu être maintenue aussi bien à Charleville-sous-Bois qu'à Mussy l'Evêque.

La structure la plus remarquable d'un point de vue paysager est celle de Charleville-sous-Bois. L'église, la mairie et l'école ont été construites sur un relief dominant le village et le paysage.

Cet ensemble surgit d'une masse végétale comme le montre la vue présentée sur la page de gauche. Le village est à peine perceptible.

Les quelques maisons qui apparaissent aujourd'hui sur cet angle de vue mériteraient de disparaître, absorbées par une zone végétale. Seules l'église, la mairie et l'école émergent du grand paysage. Cette caractéristique devra être maintenue.

1-6-7 Les trames vertes et bleues

La constitution d'une Trame verte et bleue nationale, mesure phare du Grenelle Environnement porte l'ambition de contrarier le déclin de la biodiversité. Le projet ne vise rien de moins qu'à (re)constituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national, pour que les espèces animales et végétales puissent, à l'instar des hommes, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... assurer leur survie.

La composante verte de la Trame verte et bleue comprend :

- Les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et notamment
- Tout ou partie des espaces visés aux livres III et IV du code de l'Environnement
- Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent
- Les surfaces en couvert environnemental permanent mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'Environnement, soit des espèces adaptées à l'écosystème naturel environnant.

La composante bleue de la Trame verte et bleue comprend :

- Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application des dispositions de l'article L. 214-17 du code de l'Environnement
- Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la restauration contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 du code de l'Environnement
- Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés ci-dessus.

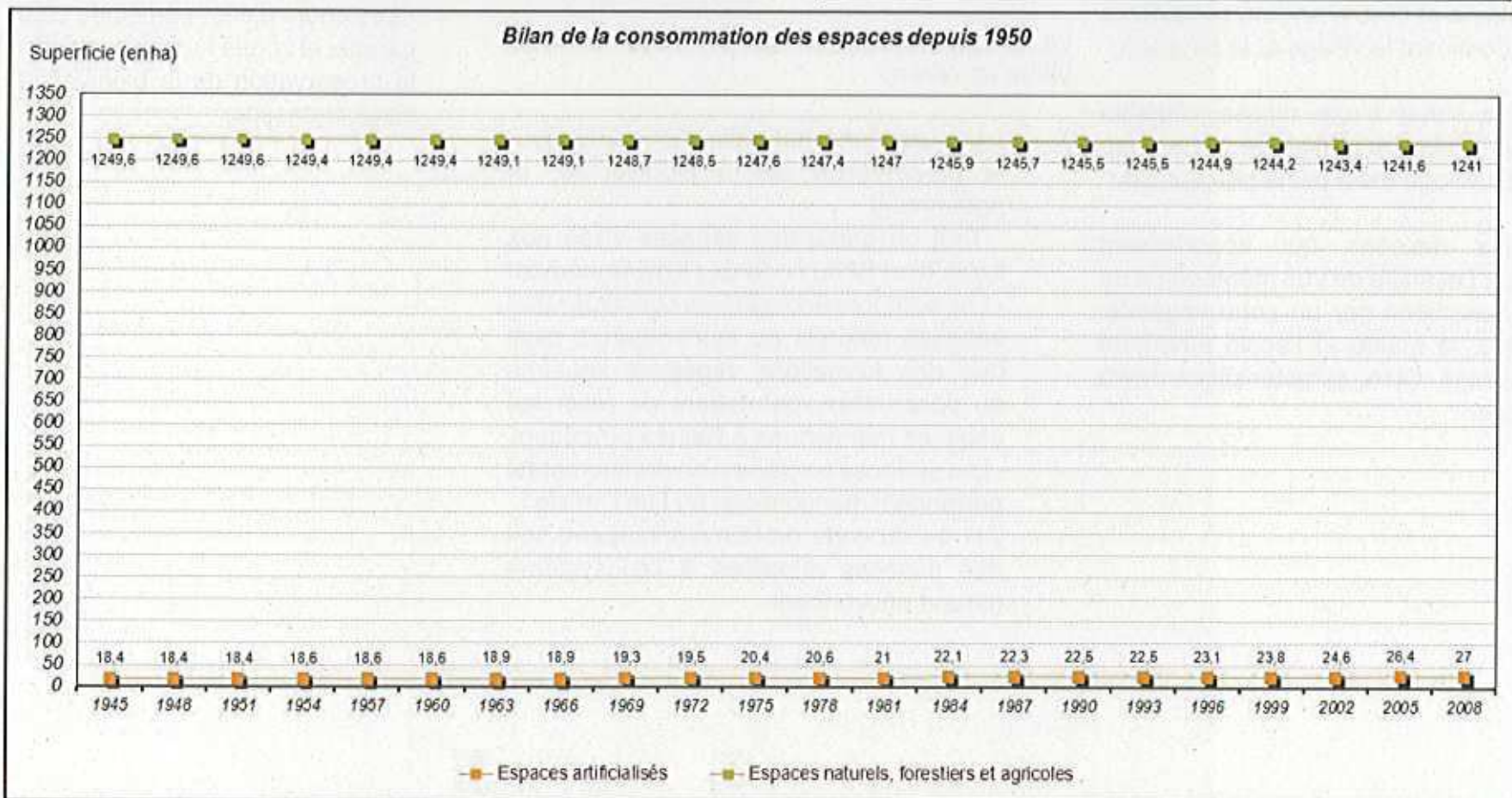
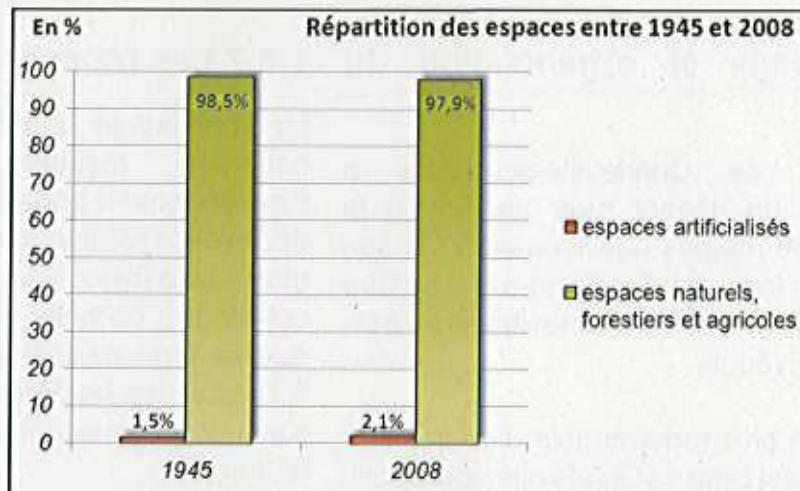
Nombre d'habitants en 2009 (source INSEE) : 267 habitants

Superficie du ban : 1268 hectares

Surface agricole utile : 666 hectares

Nombre d'exploitations agricoles qui ont leur siège social dans la commune : 6

Nombre d'exploitants ayant des parcelles en exploitation sur le ban communal : 10



1-7 Consommation des espaces de 1945 à 2008

Globalement, entre 1945 et 2008, les espaces artificialisés sont passés de 18.4 hectares (soit 1.5% du ban communal), à 27 hectares (soit 2.1% du ban communal).

Cette augmentation des espaces artificialisés s'est faite au profit des espaces naturels, forestiers et agricoles, qui eux sont passés de 1249.6 hectares en 1945 (soit 98.5% du ban communal), à 1241 hectares en 2008 (soit 97.9 % du ban communal).

La consommation des espaces naturels, forestiers et agricoles a donc été limitée et raisonnée, d'où l'intérêt aujourd'hui de poursuivre sur cette voie, en proposant des extensions restreintes afin de limiter au maximum l'étalement urbain.

1-8 Enjeux paysagers

De cette première analyse découlent les enjeux paysagers suivants :

- ⇒ **Maintenir l'intégrité des massifs forestiers.**
- ⇒ **Préserver l'écrin de verdure autour de l'église-mairie-école de toute urbanisation**
- ⇒ **Protéger et mettre en valeur la ripisylve, qui est un élément important dans le traitement naturel de l'eau, dans le paysage et pour la biodiversité.**
- ⇒ **Assurer le maintien et la confortation des haies et des alignements d'arbres non seulement comme éléments structurants du paysage mais aussi pour leurs fonctions d'écotone, leurs écosystèmes et leurs fonctions hydrographiques.**
- ⇒ **Traiter les franges urbaines afin que la transition entre les arrières de parcelles et le grand paysage soit la plus harmonieuse possible.**

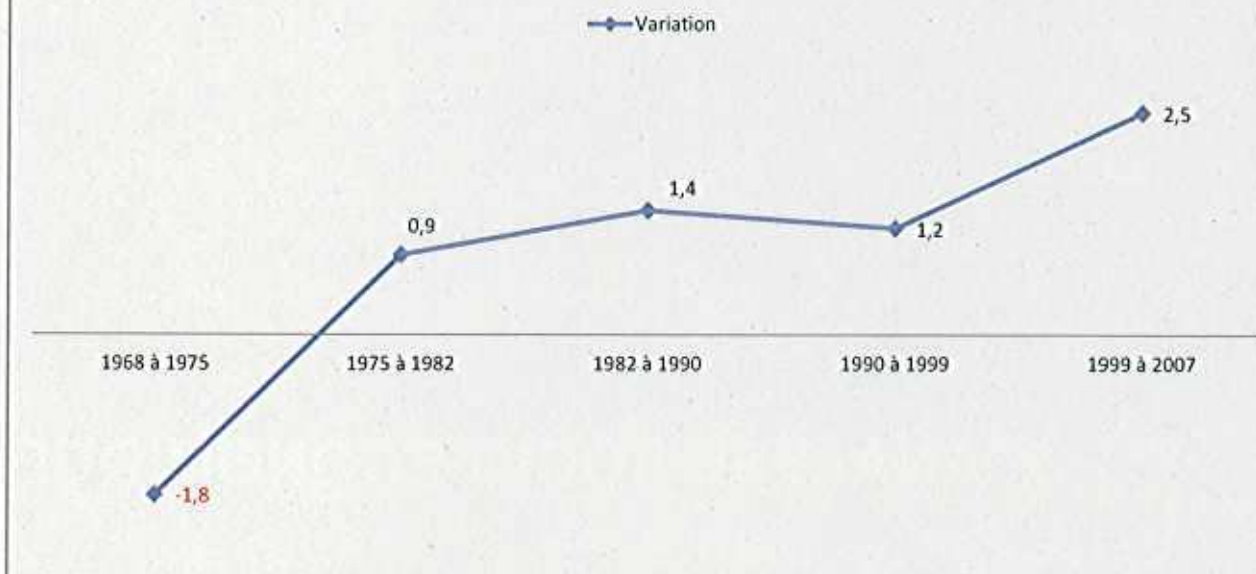


2. ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Evolution de la population de Charleville-sous-Bois



Variation annuelle moyenne de la population en %



2-1 Analyse démographique

2-1-1 Évolution de la population

□ Évolution de la population du Charleville-sous-Bois

Commune à caractère rural, Charleville-sous-Bois verra sa population diminuer entre 1968 et 1975, passant de 190 habitants en 1968 à 167 en 1975 soit une chute de 12 %.

C'est à partir de 1975 que la tendance s'inverse. La progression va être constante jusqu'en 2007, passant de 167 habitants en 1975 à 271 habitants en 2007 soit une augmentation de 62% sur 32 ans.

On remarque que l'évolution est constante jusqu'en 1999.

De 1999 à 2007, le rythme démographique s'accélère : la commune accueille 49 nouveaux habitants en 8 ans. Ce constat est à mettre en relation avec l'extension de Mussy l'Evêque durant la même période.

□ Évolution de la population sur le territoire intercommunal entre les recensements de 1999 et 2007

Charleville-sous-Bois appartient à la Communauté de Communes du Haut-Chemin qui affiche, de manière globale, une dynamique démographique importante. Entre 1999 et 2006, le territoire intercommunal a accueilli 328 résidents supplémentaires passant de 5195 habitants en 1999 à 5523 en 2006 soit une croissance de 6,3%.

Ce constat induit une relative pression foncière sur le territoire communal et plus globalement sur la communauté de communes.

Pour autant, on notera que Charleville-sous-Bois fait partie des communes qui enregistrent une forte croissance de leur population avec les communes de Saint-Hubert et Les Etangs. Cette croissance est en grande partie liée à l'extension de Mussy l'Evêque.

La commune s'inscrit dans un territoire intercommunal dynamique grâce à sa proximité avec l'agglomération messine.

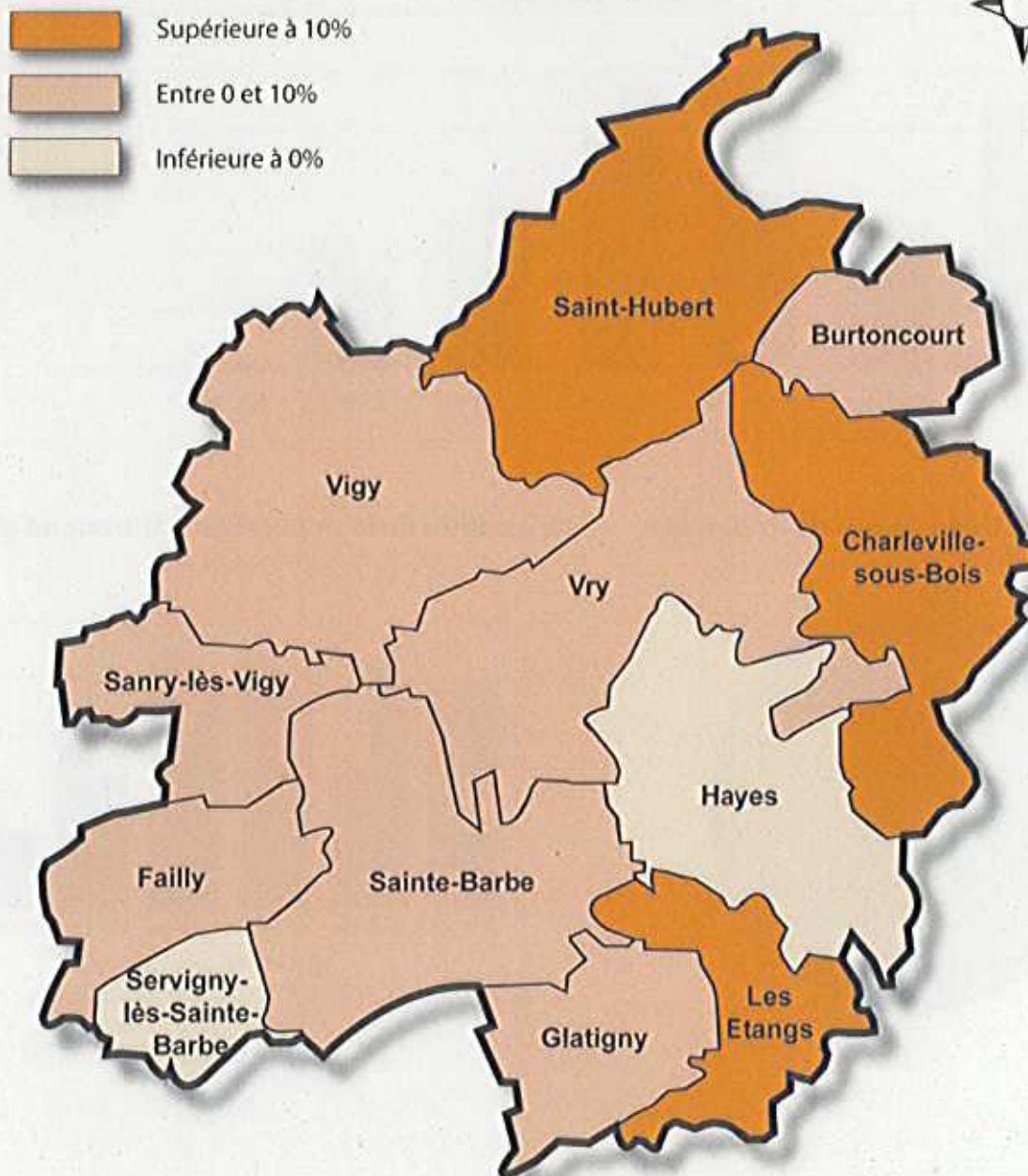
❑ Étude des variations de population

L'évolution démographique dépend de deux variables : le solde naturel et le solde migratoire. Tous deux connaissent d'importantes fluctuations sur le territoire de Charleville-sous-Bois. C'est le solde migratoire qui tient le rôle principal dans l'analyse démographique, il varie en fonction principalement de l'activité économique et des constructions nouvelles et témoigne de l'attractivité du territoire.

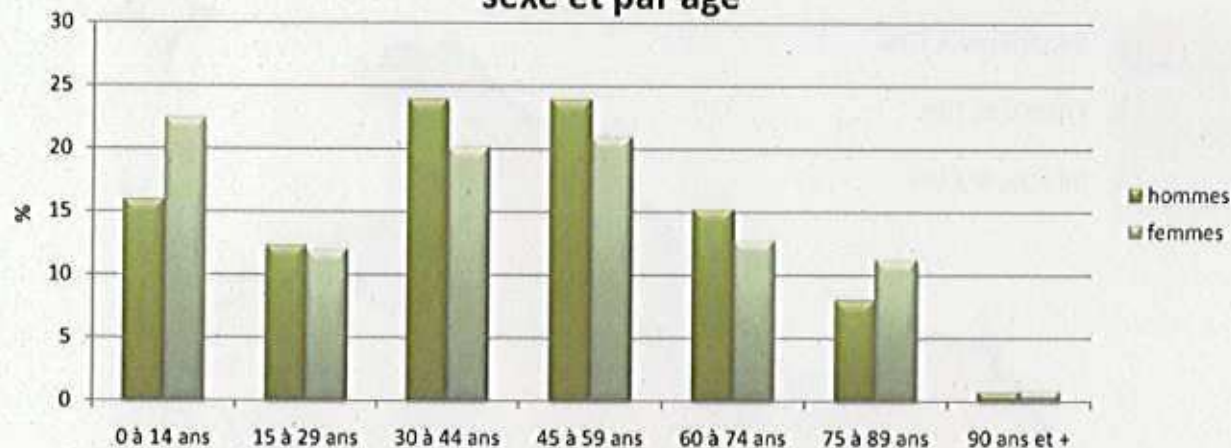
L'évolution de la population a connu deux grandes phases :

- **1968 - 1975 : baisse de la population** sous l'effet d'un solde migratoire et d'un solde naturel fortement déficitaires.
- **1975 - 2007 : croissance de la population**, liée principalement à un solde migratoire positif et à un solde naturel en légère croissance.

Evolution de la population de la Communauté de Communes du Haut-Chemin entre 1999 et 2006



Répartition de la Population de Charleville-sous-Bois par sexe et par âge



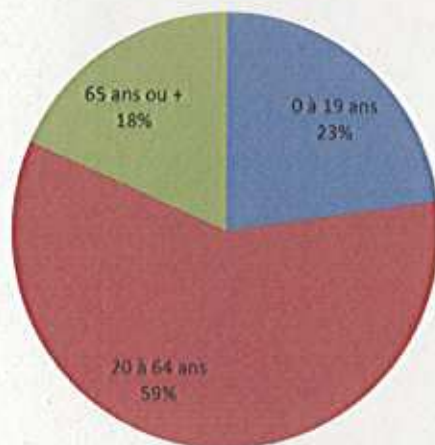
2-1-2 Répartition par âge de la population

Ce graphique témoigne d'un léger vieillissement de la population de Charleville-sous-Bois.

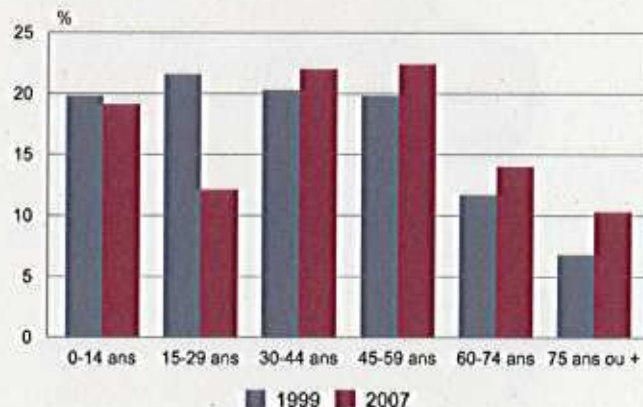
Entre 1999 et 2007 la part des moins de 30 ans est en baisse, la tranche 15-29 ans est la plus concernée passant d'environ 22% de la population en 1999 à 12 % de la population en 2007.

En revanche toutes les tranches supérieures à 30 ans sont en hausse entre 1999 et 2007. La répartition de la population se fait donc en faveur de la population située entre 30 et 59 ans.

Répartition de la population par âge



Evolution de la population par tranche d'âge



Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

On observe aussi une nette augmentation des 65 et plus.

A noter que l'accroissement à prévoir de la tranche d'âge des plus de 60 ans signifie l'apparition de nouveaux besoins :

- Besoin croissant en soins et services médicaux
- Demande plus importante en services et commerces de proximité
- Besoin en logements de plus petite taille et de plain pied

2-1-3 Taille des ménages

Charleville-sous-Bois affiche une diminution du nombre moyen de personnes par ménage depuis 1968. Ce nombre est passé de 3,3 en 1968 à 2,6 en 2007 soit une perte de 0.7 personne par foyer.

Cette diminution de la taille des ménages est liée principalement au phénomène de décohabitation. Les jeunes quittent la commune soit pour des raisons professionnelles soit parce qu'ils ne trouvent pas de logements adaptés dans le village.

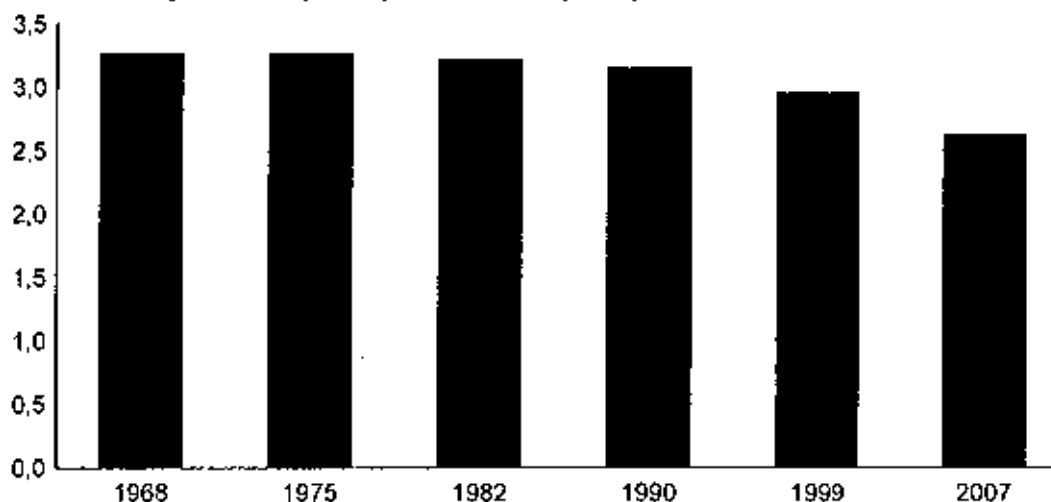
On peut également citer comme autres explications à ce phénomène :

- le vieillissement de la population
- la croissance des familles monoparentales.

En comparaison, on notera la moyenne de personnes par ménage au niveau du département en 2006 était de 2,4 et celle du Canton de Vigy de 2,7. Charleville-sous-Bois se situe entre les deux avec 2,6.

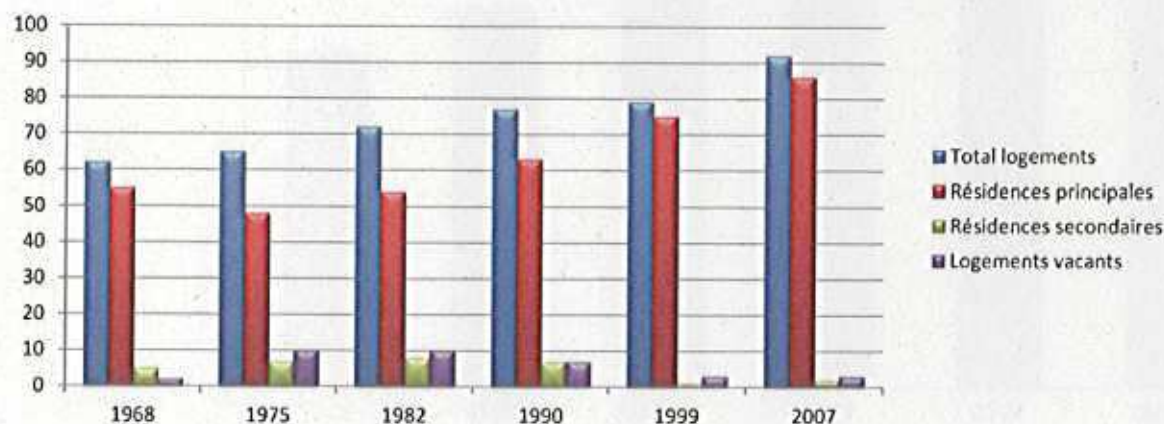
La diminution de la taille moyenne des ménages induit un besoin croissant en nombre de logements.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale

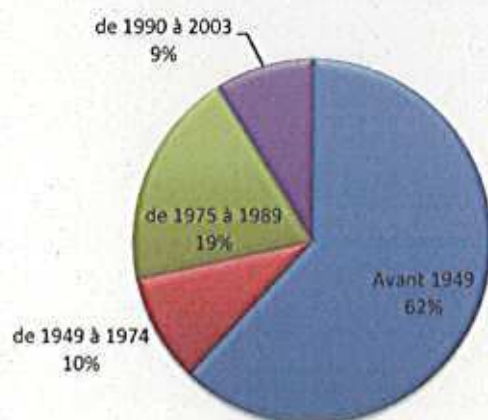


Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements -
RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Evolution du nombre de logements par catégorie



Période d'achèvement des résidences principales



2-2 L'habitat

2-2-1 Évolution du nombre de logements

Le rythme de la construction traduit l'évolution démographique de la commune. A Charleville-sous-Bois le nombre de logements connaît une évolution constante depuis 1968.

2-2-2 Age du bâti

La répartition des logements selon l'époque d'achèvement indique un centre villageois ancien très important, 62 % des logements ont été édifiés avant 1949 (contre 21,6 % au niveau cantonal et 27 % au niveau départemental).

La seconde période de construction en terme de volume s'effectue entre 1975 et 1989 soit 19 % de l'ensemble des constructions.

Les constructions de la période la plus récente (1990 à 2003) représentent 9 % de l'ensemble (23,1 % pour le canton et 14 % pour le département).

2-2-3 Catégories et types de logements

Le pourcentage de logements inoccupés sur la commune de Charleville-sous-Bois a diminué depuis 1982. En 1975 et 1982, on trouvait 10 logements vacants soit 13 % de l'ensemble des logements. On n'en trouve plus que 3 en 2007 ce qui représente 3,26 %. En comparaison, ce

pourcentage est inférieur à ceux observés au niveau du canton (3,8%) et du département (6,1%) pour l'année 2006.

□ Typologies des logements

Le parc de logements se compose principalement de maisons (95,7% des résidences sont des maisons en 2007). La commune ne compte que 4 appartements en 2007.

□ Taille des logements

La commune est composée de logements de grande taille : en 2007, 74,7% des résidences principales sont constituées de 5 pièces et plus. Les logements de petite taille restent quant à eux très rares.

De manière générale, on assiste à un phénomène de desserrement des ménages lié à plusieurs facteurs, baisse de la natalité, vieillissement de la population, décohabitation, croissance des familles monoparentales. Les ménages ont donc de plus en plus d'espace dans leur logement.

2-2-4 Répartition des logements selon le statut d'occupation

En 2007, 17,8% des résidences de Charleville-sous-Bois sont occupées par des locataires soit 15 logements pour 30 personnes (contre

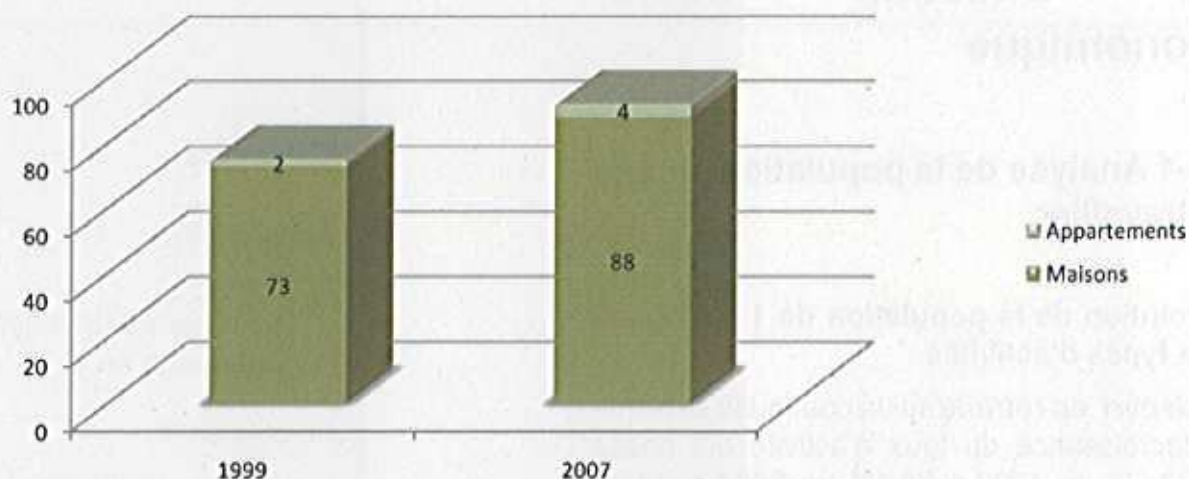
18,5% au niveau cantonal et 37,4% au niveau départemental). 79,3% des ménages sont propriétaires de leur logement.

Les logements loués gratuitement représentent 3,4% des résidences principales.

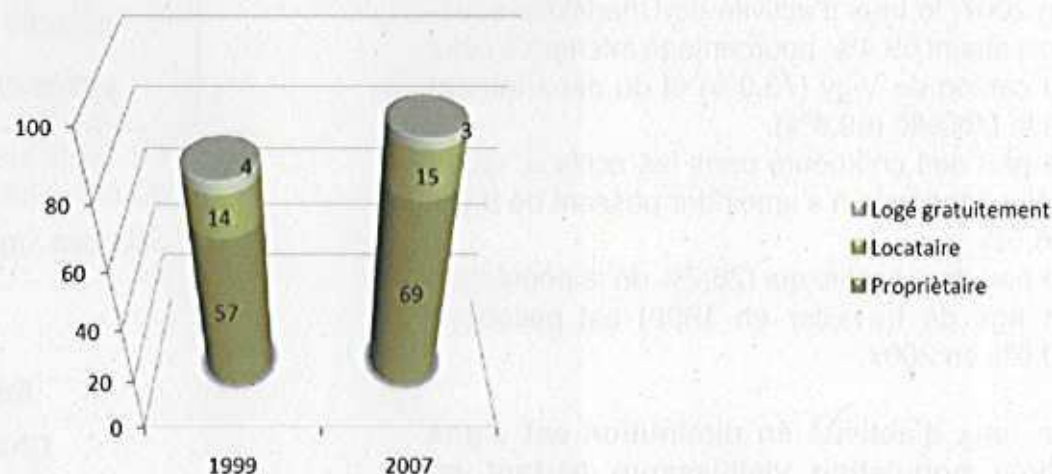
Le parc locatif ne compte pas de logements sociaux.

Le parc de logements est donc peu diversifié du fait du caractère rural de la commune

Catégories et types de logements



Statut des occupants



2-3 Situation socio-économique

2-3-1 Analyse de la population en âge de travailler

Évolution de la population de 15 à 64 ans par types d'activités

Le départ en retraite sur la commune explique la décroissance du taux d'activité qui passe de 73,8% en 1999 à 69,4% en 2007 soit une baisse de 4,4 points.

En 2007, le taux d'activité de Charleville-sous-Bois atteint 69,4%, pourcentage inférieur à celui du canton de Vigy (73,9%) et du département de la Moselle (69,8%).

La part des chômeurs dans les actifs a, quant à elle, tendance à s'amoinrir passant de 9,4% à 6,5%.

La part des inactifs qui (26,2% de la population en âge de travailler en 1999) est passée à 30,6% en 2007.

Un taux d'activité en diminution est signe d'une population vieillissante partant en retraite.

	2007	1999
Ensemble	169	149
Actifs en %	69,4	73,8
dont :		
actifs ayant un emploi en %	62,9	63,1
chômeurs en %	6,5	9,4
Inactifs en %	30,6	26,2
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	6,5	8,7
retraités ou préretraités en %	14,1	8,7
autres inactifs en %	10,0	8,7

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Analyse du taux de chômage

Charleville-sous-Bois enregistre une baisse de son taux de chômage. Il atteignait 12,7% en 1999, il est de 9,3% en 2007.

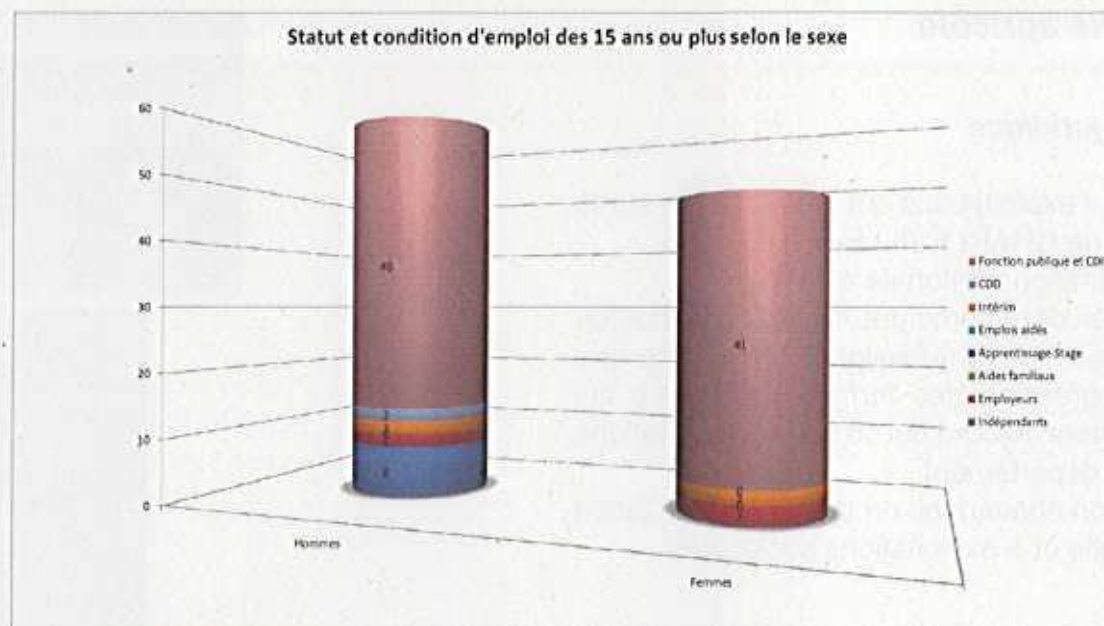
=> Les pourcentages doivent être maniés et analysés avec une grande précaution, Charleville-sous-Bois comptant moins de 200 individus en âge de travailler

2-3-2 Les activités économiques sur le territoire de Charleville-sous-Bois

En 2007, Charleville-sous-Bois dénombre 13 établissements / entreprises sur son territoire (dont 6 exploitations agricoles). Ces 13 établissements totalisent 80 emplois sur la commune.

Le principal secteur d'activités est le secteur tertiaire (plus particulièrement le domaine de la santé), puisque la maison de convalescence emploie plus de 70 salariés.

L'agriculture est également l'une des activités prépondérantes de la commune, grâce aux 6 exploitations agricoles implantées sur le ban de Charleville-sous-Bois.



Exploitations agricoles

	Nombre d'exploitations		SAU (1) moyenne (ha)	
	2000	1988	2000	1988
Toutes exploitations (2)	9	10	90	67
dont exploitations professionnelles	c	7	c	95

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : y compris les exploitations sans SAU

Source : AGRESTE, recensements agricoles, 1988 et 2000.

	Exploitations concernées		Superficie (ha)	
	2000	1988	2000	1988
SAU (1) des exploitations sièges	9	10	810	673
Terres labourables	7	7	447	326
dont céréales	7	7	198	133
Superficie fourragère principale	9	9	540	482
dont superficie toujours en herbe	9	9	363	344
Superficie en fermage (2)	8	8	462	422

(1) : Superficie agricole utilisée

(2) : superficie en ha ou parc en propriété et copropriété

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

	Exploitations concernées		Effectif	
	2000	1988	2000	1988
Bovins	7	7	1 300	1 024
dont vaches	7	7	467	382
Volailles	7	8	336	1 156

Source : AGRESTE, recensements agricoles 1988 et 2000

L'activité agricole

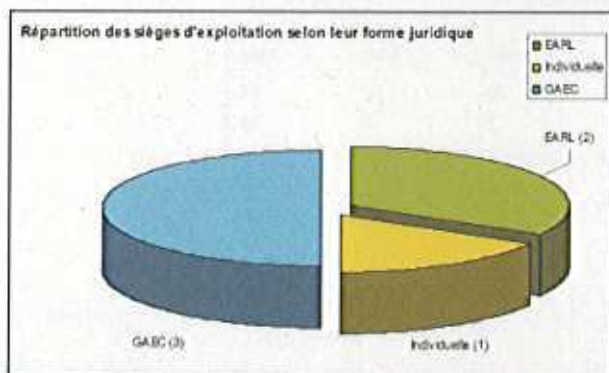
- Forme juridique

6 sièges d'exploitations ont été recensés sur le territoire de CHARLEVILLE-SOUS-BOIS.

Leur répartition territoriale est diffuse.

A l'échelon départemental, la situation juridique des exploitations professionnelles montre une forte progression des formes sociétaires qui représentent aujourd'hui 55 % des exploitations de notre département.

A l'échelon communal, on trouve 1 exploitation individuelle et 5 exploitations sociétaires.



Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois, Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010



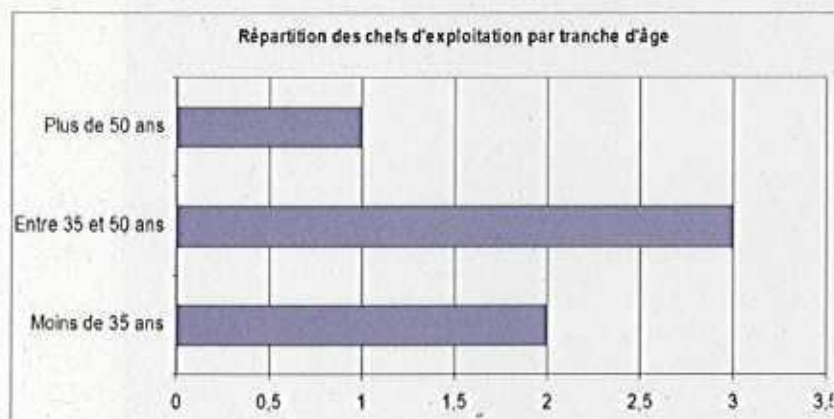
Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois, Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010

- Démographie

L'âge moyen des 6 chefs d'exploitation de la commune est de 43 ans.

2 chefs d'exploitation sur 6 ont moins de 35 ans tandis qu'un seul exploitant de la commune a plus de 50 ans.

Compte-tenu de ce profil démographique, peu d'évolutions devraient s'opérer dans les années à venir tant au niveau des sièges d'exploitation que du parcellaire exploité.



Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois, Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010



Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois, Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010

- Productions agricoles

La Moselle est un département où l'activité d'élevage tient une place importante.

A Charleville-sous-Bois, l'ensemble des sièges d'exploitation ont une activité d'élevage : trois exploitations sont orientées "bovins lait" tandis que les trois autres sont orientées "bovins-viande".

Actuellement, aucune démarche qualité n'est indiquée par les chefs d'exploitation de la commune.



Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois, Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010

- Devenir des exploitations agricoles

D'ici 5 ans, 4 des exploitations devraient se maintenir sans changement.

Parallèlement, 2 exploitations devraient évoluer avec un projet d'agrandissement et un projet d'installation.

Plusieurs secteurs stratégiques ont été identifiés par les exploitants de la commune:

- certains correspondent à des îlots de pâture exploités dans le cadre d'un atelier laitier,
- d'autres correspondent à des îlots susceptibles d'accueillir un projet de bâtiment à moyen terme.

Afin de respecter le principe d'équilibre entre la préservation des intérêts agricoles et des projets de développement urbain, la commune veillera à ne pas envisager de nouvelles zones d'extension dans ces secteurs stratégiques.



Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois, Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010

2-4 Équipements publics et services

Assainissement

La commune a pour projet de faire un traitement par lagunage au sud du village de Mussy l'Evêque.

Équipements scolaires

L'école de Charleville-sous-Bois fonctionne toujours. Mais le nombre d'élèves diminuant, sa fermeture pourrait être envisagée.

Équipements sportifs et socio-culturels

La commune ne possède pas d'équipements sportifs et socio-culturels.

Services de santé et équipements administratifs

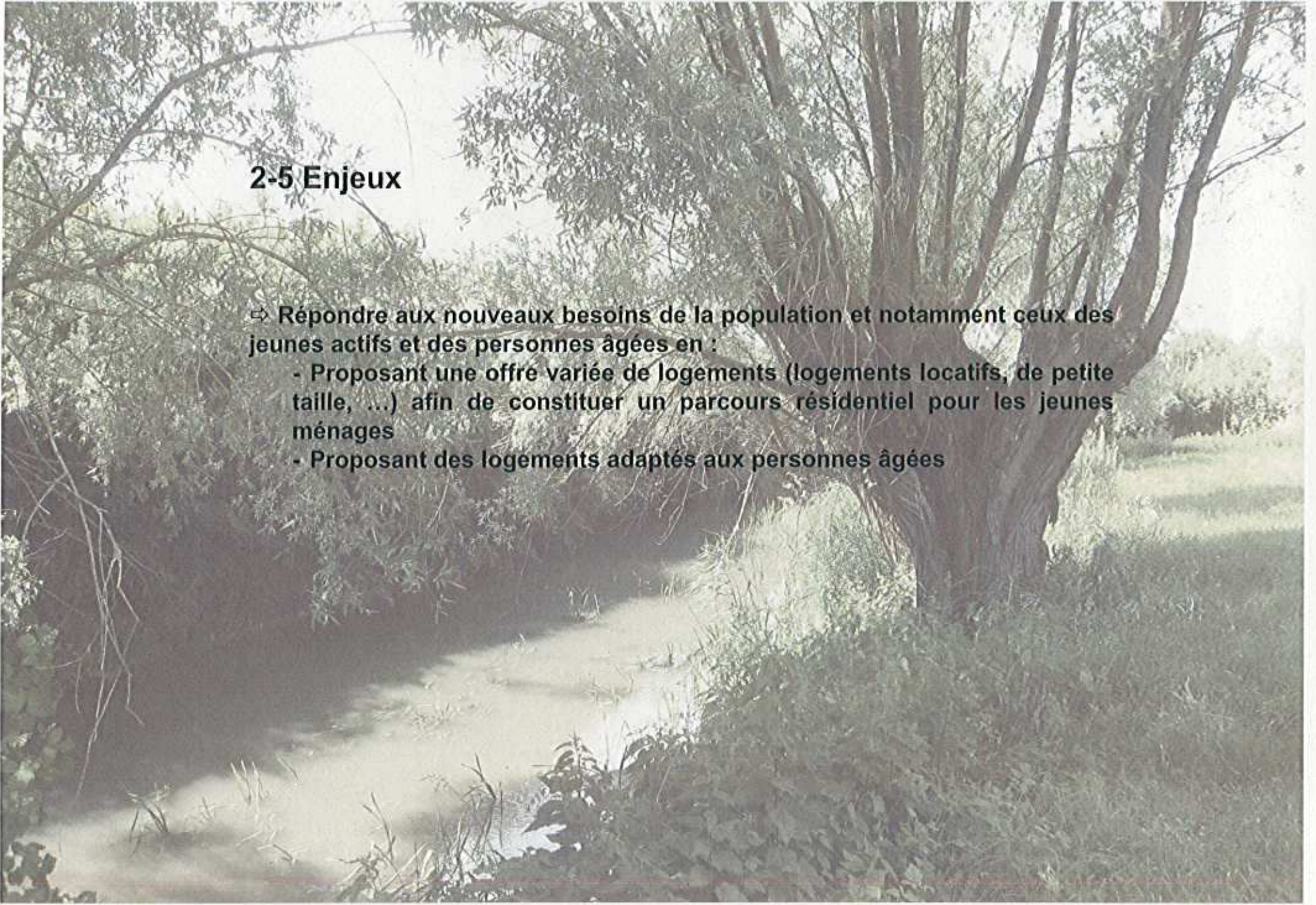
Les services de santé « courants » (médecin, dentiste, pharmacien, ...) les plus proches se trouvent sur le ban communal de Boulay-Moselle

La mairie constitue l'unique service administratif de la commune.

Les déchets solides

Le ramassage et le tri des ordures ménagères sont gérés par la Communauté de Communes du Haut-Chemin.

Une déchetterie est implantée sur le ban communal de Avancy. Elle est accessible à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes du Haut-Chemin.



2-5 Enjeux

⇒ Répondre aux nouveaux besoins de la population et notamment ceux des jeunes actifs et des personnes âgées en :

- Proposant une offre variée de logements (logements locatifs, de petite taille, ...) afin de constituer un parcours résidentiel pour les jeunes ménages
- Proposant des logements adaptés aux personnes âgées



3. ANALYSE URBAINE

3-1 Évolution urbaine

3-1-1 Les origines de Charleville-sous-Bois

Il se pourrait que l'origine du village de Charleville-sous-Bois soit l'édification de l'abbaye de Villers-Bettnach en 1132. Le nom de Charleville sera donné en 1618 par Charles de Lorraine.

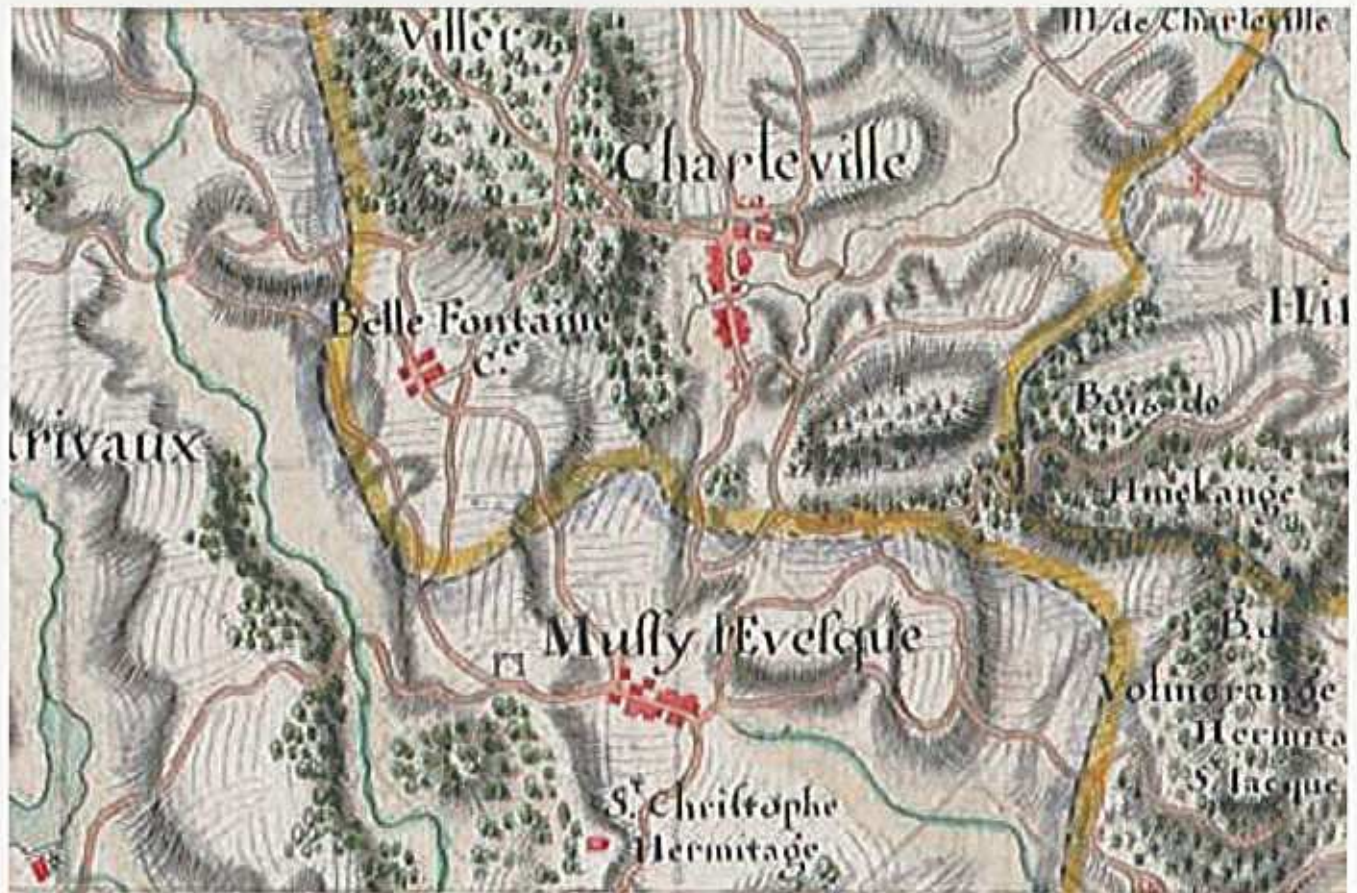
Sur les reliefs on note la présence d'un cimetière celtique. Le site était donc occupé à cette époque mais pas sous sa forme actuelle.

La création du village de Mussy l'Evêque remonterait au XII^{ème} siècle également. L'origine de Mussy serait due à la construction d'une modeste fortification avec un oratoire à l'endroit actuel où se trouve la chapelle St Jacques.

La carte des Naudins montre le village au XVIII^{ème} siècle. Charleville et Mussy sont deux bourgs séparés par une limite. Les villages ne sont pas encore rassemblés en une seule commune.

On note déjà l'implantation Nord-Sud du village de Charleville, et l'implantation Est-Ouest de Mussy l'Evêque.

Sur cette carte se distingue également l'écart de Belle Fontaine, aujourd'hui disparu.

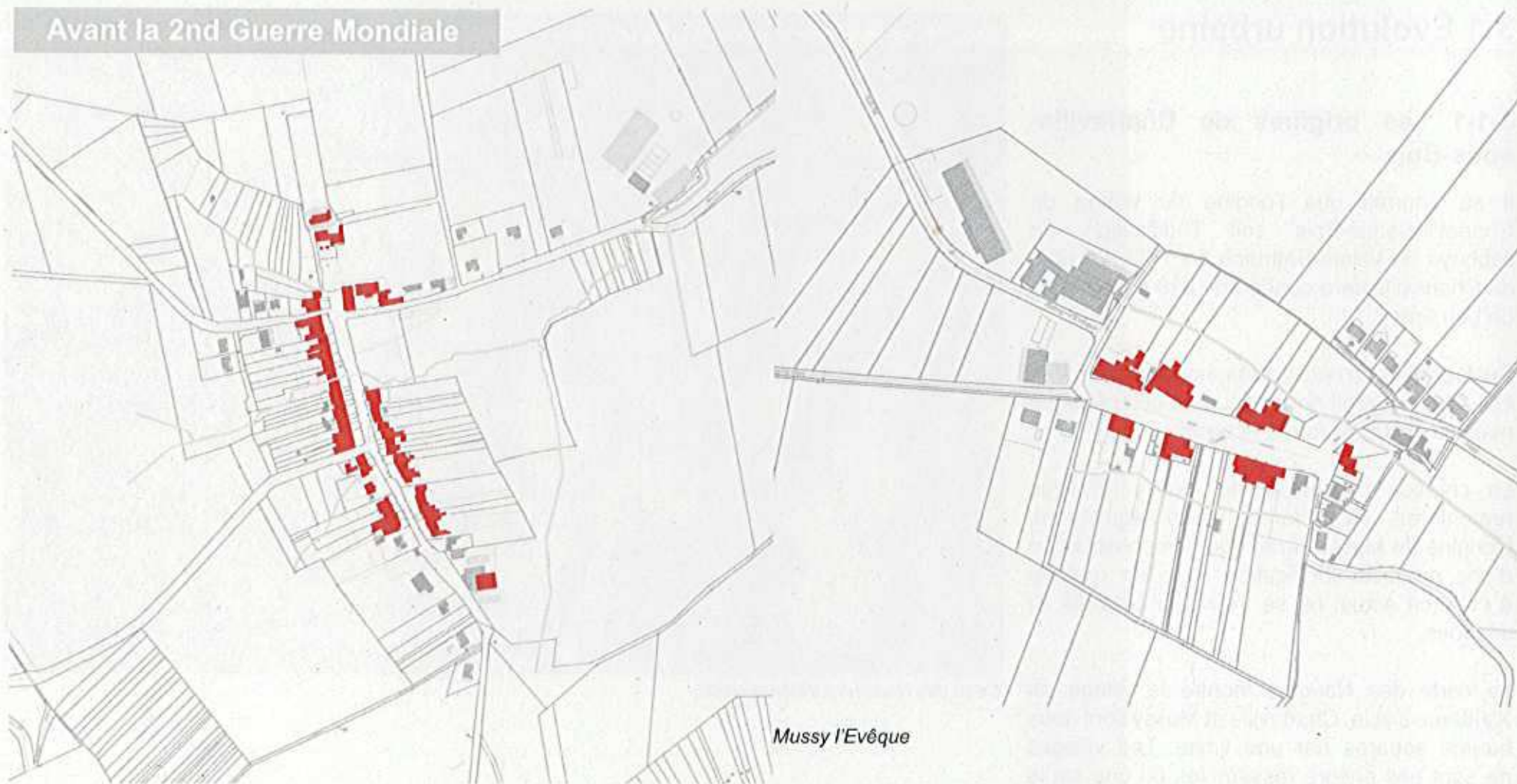


Carte des Naudins XVIII^{ème} siècle

Sources et bibliographie :

- HIEGEL (Henri et Charles) , *Dictionnaire étymologique des noms de lieux du département de la Moselle*, Sarreguemines, 1986
- MICHEL (Jean-Henri) , *Charleville-sous-Bois Un beau village de Lorraine, Une bien belle histoire.*
- Association du patrimoine et de la nature , *Mussy l'Evêque et sa chapelle*, 1997.

Avant la 2nd Guerre Mondiale



Mussy l'Evêque

Charleville-sous-Bois

3-1-2 Avant la Seconde Guerre Mondiale

La répartition de la population entre la ville et la campagne a son point d'équilibre en France dans les années qui précèdent la Seconde Guerre Mondiale. Les années 30 amorcent un changement dans les campagnes qui fera progressivement disparaître les petites exploitations.

Depuis la première installation sur le territoire de Charleville-sous-Bois, l'activité humaine de ce lieu a toujours été tournée vers la culture de la terre.

Les deux villages ont été rassemblés en une seule commune. Ils ont conservé la forme de village-rue. Comme le montrent les photographies, la rue principale de Charleville n'a pas connu d'évolution entre 1928 et 1938. On trouve sur les usoirs quelques plantations, des dépôts de bois et des charrettes.

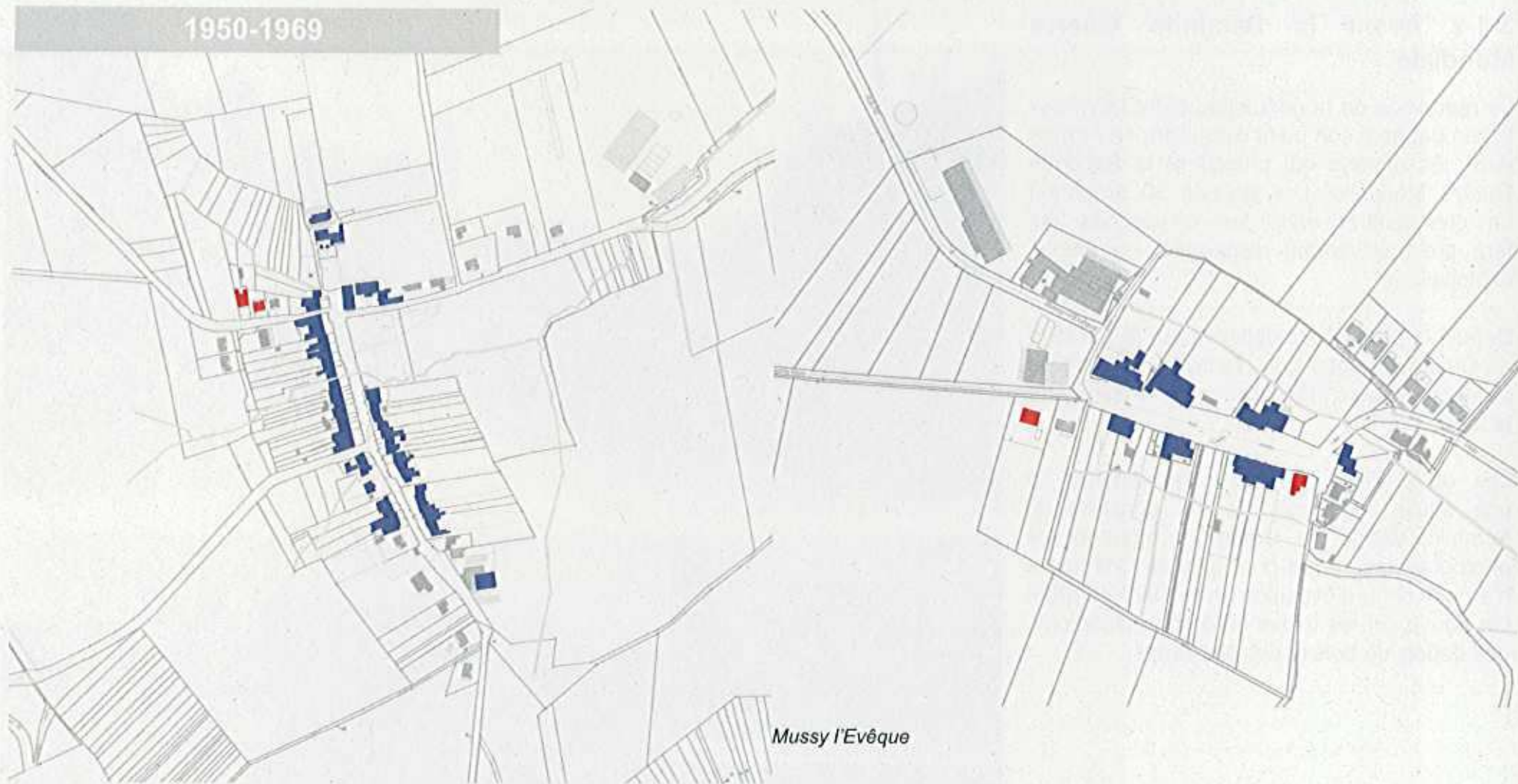


Rue Principale à Charleville-sous-Bois en 1938



Rue Principale et la maison de convalescence en 1928

1950-1969



Mussy l'Evêque

Charleville-sous-Bois

3-1-3 De 1950 à 1969

La Seconde Guerre Mondiale va créer une fracture qui précipitera les bouleversements économiques et sociaux dans le monde occidental.

Les aides à la reconstruction, apportées par les Etats-Unis et la diffusion de l'économie de marché à l'échelle mondiale, transforment la France jusqu'au plus profond de ses campagnes.

Le développement de l'économie permet d'améliorer les conditions de vie de toutes les couches de la population. La reconstruction permet aussi d'améliorer le confort des habitations.

Dans les années 1950 et 1960, Charleville-sous-Bois, qui n'a pas été touché par le passage des armées ne connaît pas une forte période de construction.

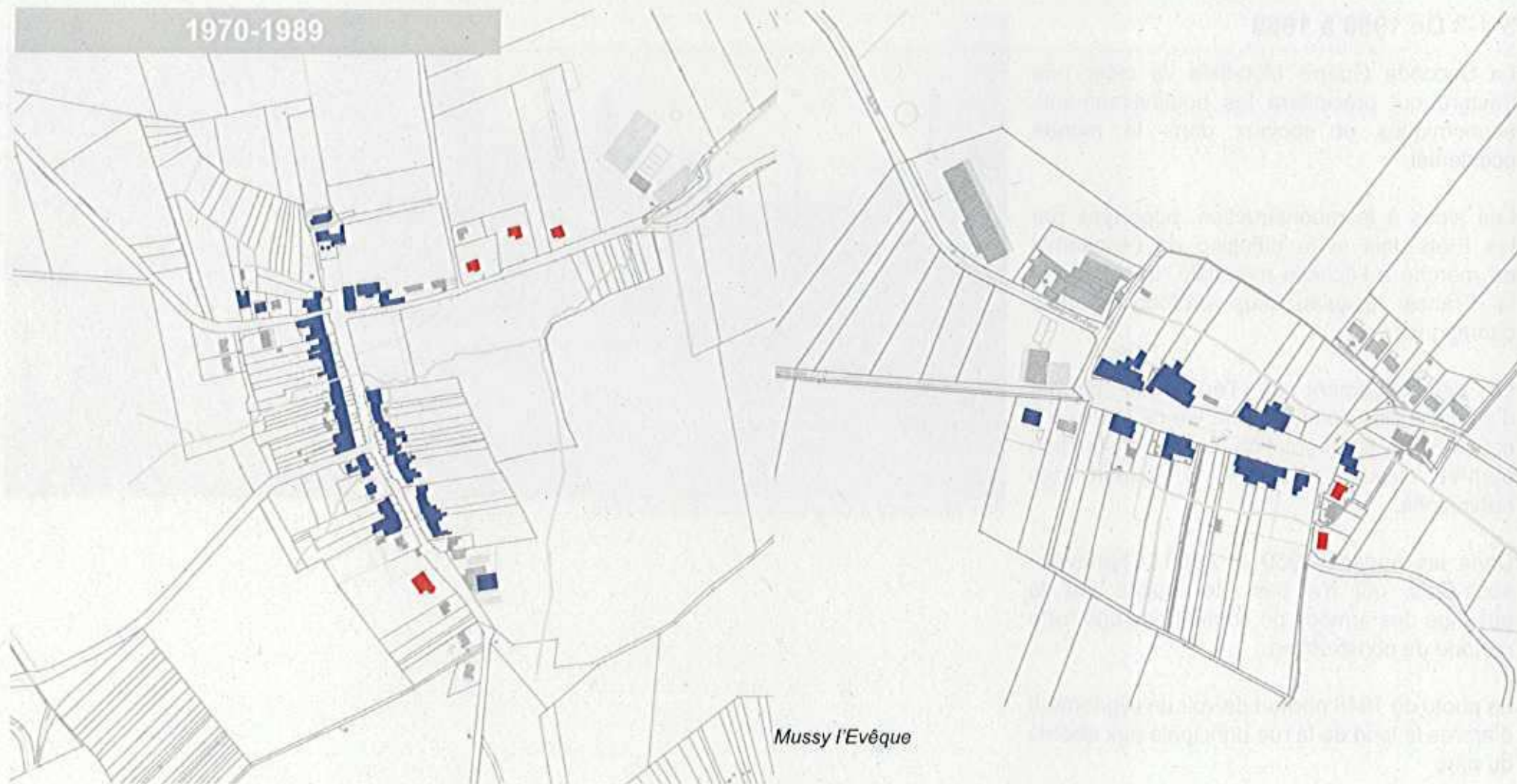
La photo de 1948 permet de voir un alignement d'arbres le long de la rue principale aux abords du parc.

A cette époque l'évolution urbaine tourne une page : la structure traditionnelle (maison accolée, le long de la rue principale) est abandonnée au profit de pavillon isolé au milieu d'une parcelle.



Rue Principale à Charleville-sous-Bois en 1948

1970-1989



Mussyl'Evêque

Charleville-sous-Bois

3-1-4 De 1970 à 1989

Durant ces vingt années le village de Charleville-sous-Bois ne subit pas le phénomène de retour à la campagne.

Seules quelques maisons viennent se construire le long de la rue du château à Charleville-sous-Bois venant rompre avec l'implantation traditionnelle du bourg le long de la rue Principale, grignotant sur l'espace agricole.

La situation est presque similaire à Mussy l'Evêque, où deux maisons se construisent le long de la rue montant à la chapelle.

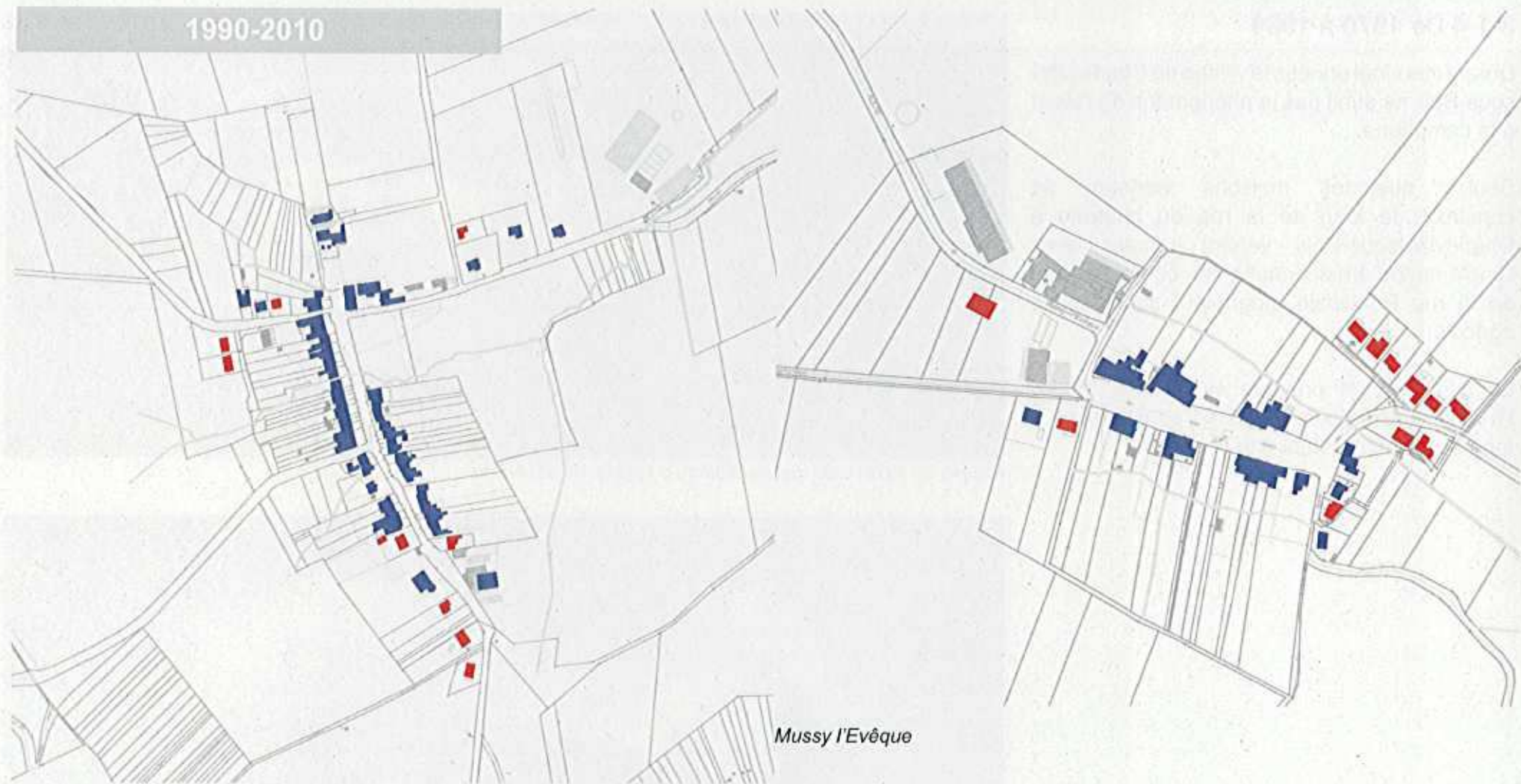


Maison de 1970-1980 rue du château à Charleville-sous-Bois



Maison de 1970-1980 rue du château à Charleville-sous-Bois

1990-2010



Mussy l'Evêque

Charleville-sous-Bois

3-1-5 De 1990 à 2010

Ces années marquent la plus importante période d'expansion de la commune.

A Charleville-sous-Bois, la majorité des constructions s'effectue le long de la rue Principale et permet de retrouver une cohérence urbaine.

Deux maisons se construisent le long d'une nouvelle voie proche de l'entrée Est du village venant rompre avec le schéma traditionnel du village rue.

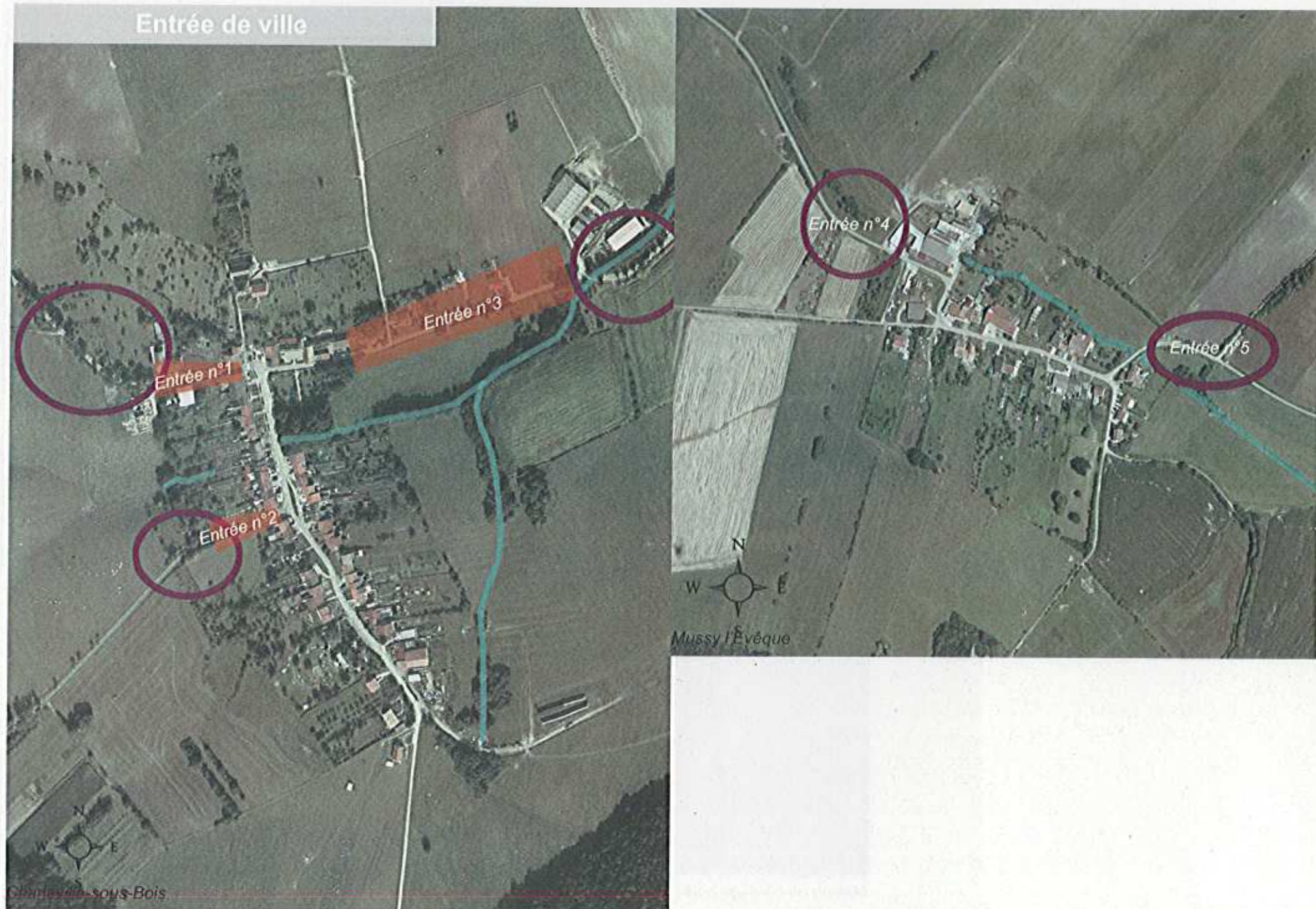
A Mussy l'Evêque, la principale extension se situe de l'autre côté du ruisseau, le long de la rue de Northen où plusieurs pavillons viennent s'y établir.



Nouveaux pavillons à Mussy l'Evêque



Maison en bardage bois rue de l'Eglise à Charleville-sous-Bois



3-4 Entrée de ville

La commune de Charleville-sous-Bois, compte tenu de sa configuration exceptionnelle en deux villages, possède de nombreuses entrées.

L'entrée n°1 permet de rentrer sur la zone urbaine de Charleville-sous-Bois depuis la RD 72a. On pénètre dans le village après avoir longé les alignements d'arbres. Les extensions contemporaines viennent perturber l'entrée dans le village qui autrefois se limitait à l'encadrement des deux murs pignons façonnant un effet porte.



Entrée n°1

L'entrée n°2 se situe également à Charleville-sous-Bois. Elle permet de relier le village à Mussy l'Evêque en empruntant la RD 72. Avant l'arrivée dans le village, la route est d'abord bordée de haies. On passe par l'arrière des maisons puis entre les deux murs pignons pour arriver dans la rue principale du village.



Entrée n°2

L'entrée n°3 à Charleville-sous-Bois

Le long de cette route qui mène à Boulay-Moselle, se sont érigées, depuis moins de 50 ans, quelques maisons. L'entrée dans le village n'a pourtant pas perdu son caractère champêtre. L'entrée reprend la même structuration que sur les deux autres accès, les vestiges d'un alignement d'arbre bordent la route, une première porte végétalisée crée un seuil, puis le passage dans la zone urbaine se fait dans un encadrement plus minéral, à droite le Château de Vaugelet et la clôture du jardin.



Entrée n°3

L'entrée n°4 dans Mussy l'Evêque est nettement moins structurée. La route, totalement dégagée, prend la forme d'une manivelle. On longe les arrières de bâtiments agricoles avant d'arriver dans la rue principale du village. Il n'y pas d'effet de porte, l'entrée est beaucoup plus ouverte bien que, quelques arbres fruitiers égaient les arrières de jardins et ferment la perspective sur les potagers.



Entrée n°4

L'entrée n°5

Cette route reliant Mussy l'Evêque à La Grange de Condé sillonne la campagne. L'arrivée s'effectue le long de nouvelles constructions où l'aménagement urbain n'a pas été pensé comme une entrée.



Entrée n°5



Entrée n°5

Espace public

- Usoirs (A Charleville tous les usoirs sont privés)
- Zone humide



- Usoirs (A Mussy, les usoirs sont publics mais les jardins viennent mordre sur cet espace)



3-5 Espaces publics remarquables

L'espace public est lié à l'évolution historique de la commune. Jusqu'à la fin du XXème siècle son importance n'était pas souvent prise en compte par les communes. L'ambiance urbaine était alors dictée par des éléments comme les usoirs, le parvis devant l'église, les jardins et les vergers.

Au niveau des espaces urbains, l'une des particularités de Charleville-sous-Bois est la présence du parc du château. Bien qu'on ne puisse le considérer à proprement parler comme un espace public, des fêtes y sont régulièrement organisées chaque année. A l'Est, on peut apercevoir les vestiges d'un ancien étang piscicole.

Le long de la rue principale de nombreux usoirs ont été privatisés et les clôtures végétales viennent délimiter l'ancien espace public.

Au Sud du village, derrière un calvaire, une zone humide boisée mériterait d'être entretenue. Elle voit sortir de terre le ru qui passe à l'arrière du village. A proximité, se trouve un lieu de stockage qui perturbe fortement l'environnement et le paysage.

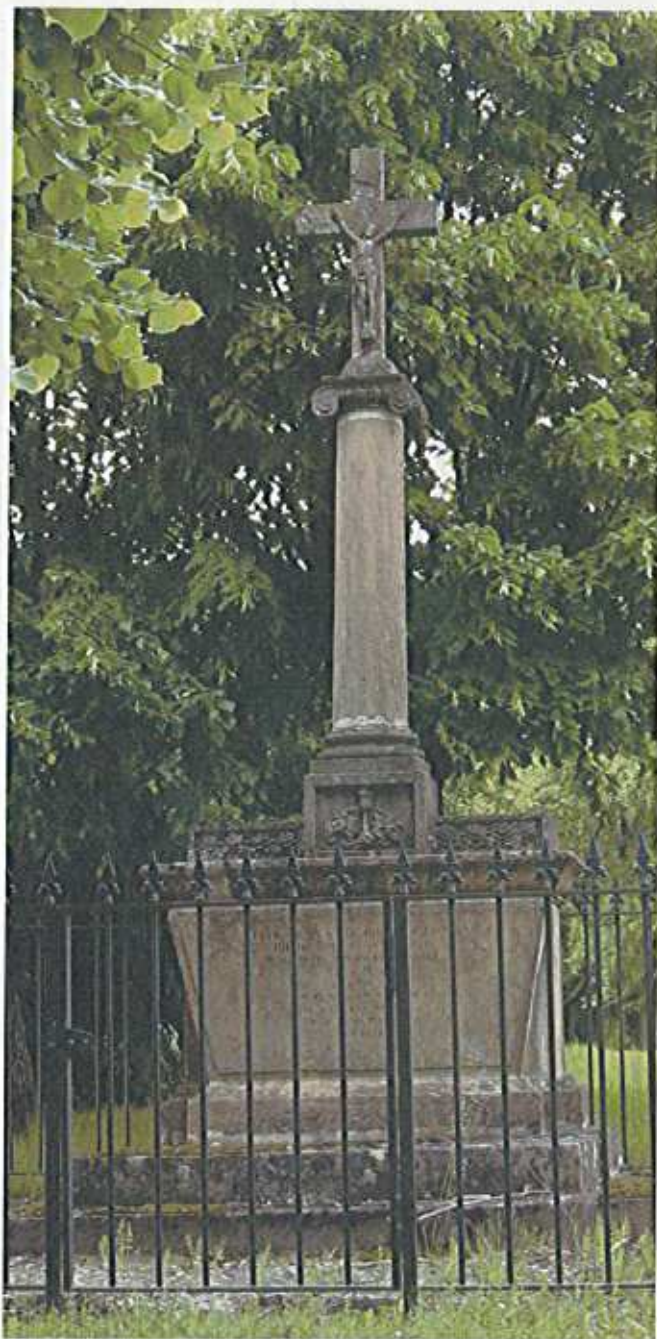
A Mussy, les usoirs n'ont pas été privatisés. Néanmoins, les espaces ont été investis par les propriétaires. Des haies basses viennent clore l'espace.



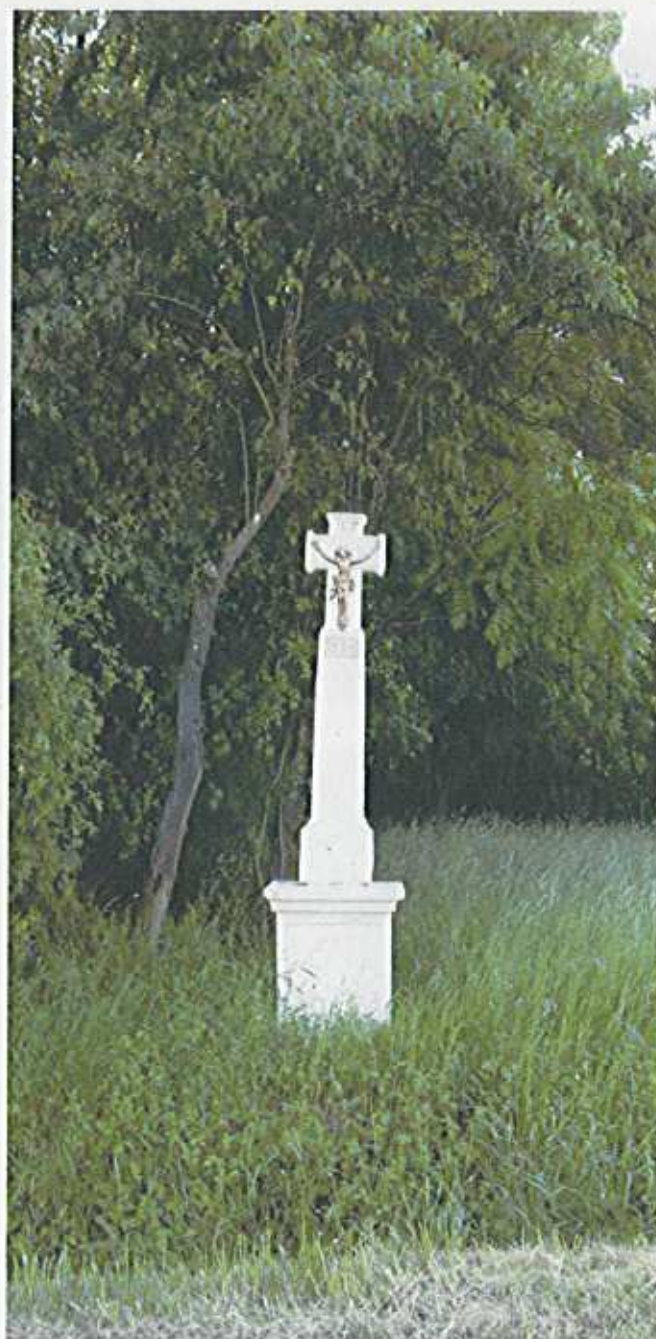
Charleville-sous-Bois



Mussy l'Evêque



Calvaire en haut de la rue principale à Charleville-sous-Bois



Calvaire le long de la rue du château à Charleville-sous-Bois



Calvaire rue Saint Jacques à Mussy l'Evêque

3-6 Patrimoine

Le patrimoine de Charleville-sous-Bois s'articule autour de l'architecture religieuse présente sur le territoire, les anciennes fermes et deux prestigieux ensembles castraux des XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècle.

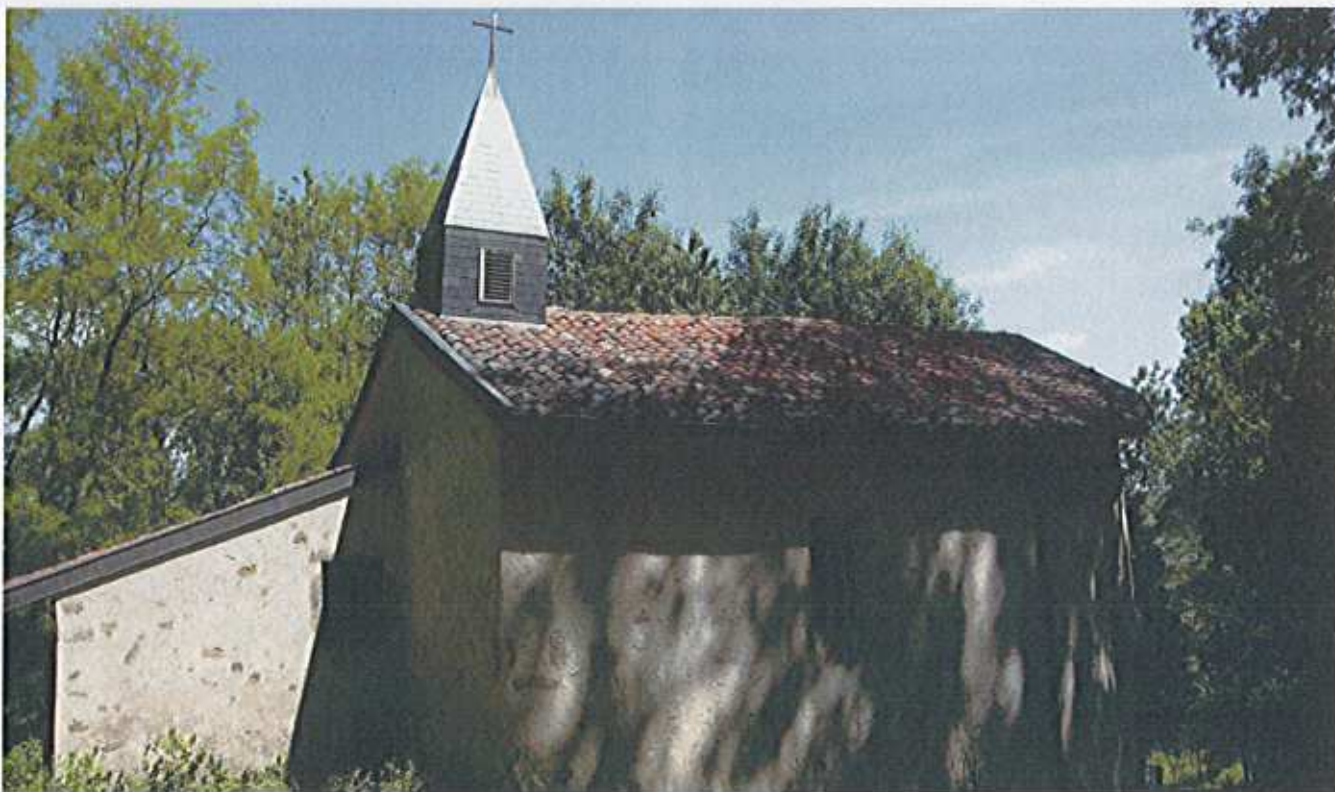
La chapelle Saint Jacques, au dessus de Mussy l'Evêque était dédiée à l'origine à Saint Christophe au XII^{ème} siècle. Elle fut reconstruite en 1620.

Sur l'ensemble du territoire on retrouve de nombreux calvaires. Ceux-ci remontent au XIX^{ème} siècle.

Charleville-sous-Bois et Mussy l'Evêque ont su conserver la forme urbaine du village rue. L'habitat a été très peu détruit et de nombreuses fermes du XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle existent encore. Les encadrements des ouvertures sont très travaillés et les décors laissent entrevoir la richesse des occupants.

Le château de Vaugelet, situé à l'entrée du village en venant de Boulay, a été construit au XVIII^{ème} siècle contre une maison franche de 1620. Le 29 juin 1993, le château, les dépendances et le jardin ont été inscrits à la liste des Monuments Historiques.

Le château de François de Curel a été construit en 1912 par cet écrivain messin. Il fût par la suite occupé par un sanatorium et un centre de repos et de convalescence.



Chapelle Saint Jacques



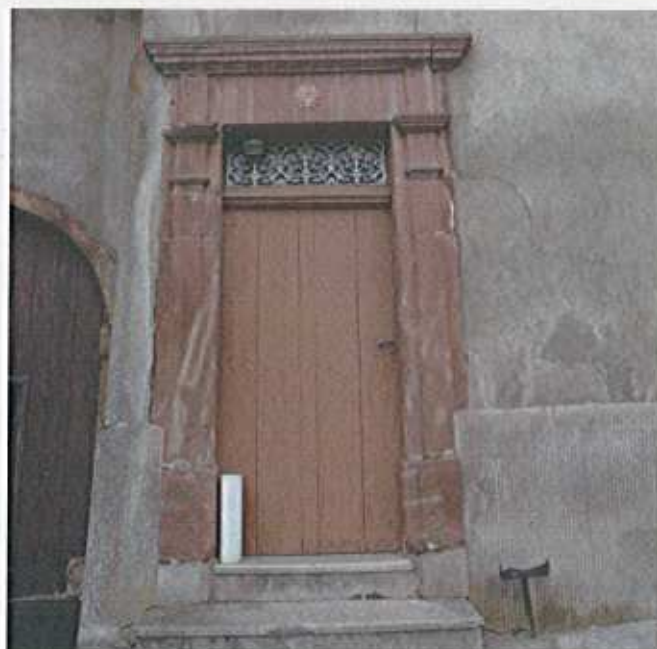
Eglise de Charleville-sous-Bois



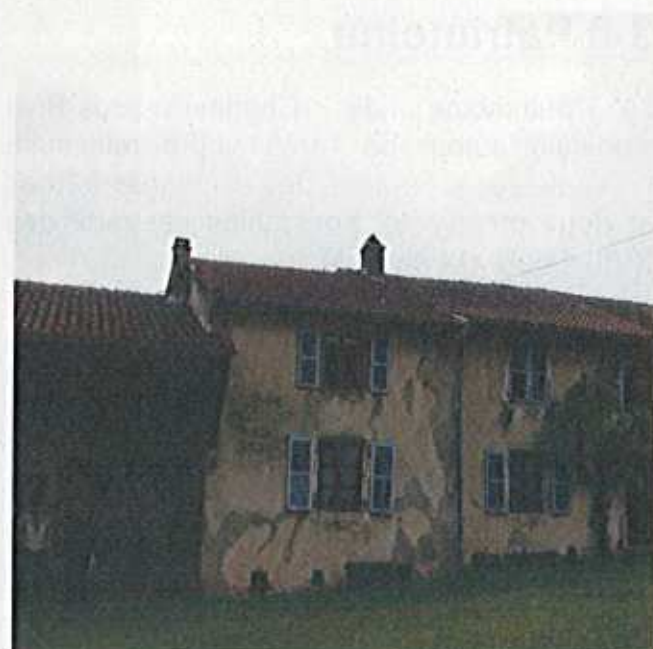
Chapelle Saint Jacques



Ferme du XIXème siècle



Encadrement de la porte, surmonté d'un linteau décoré d'une fleur



Maison du Maréchal-ferrant XVIIIème siècle.



Ferme du XIXème siècle



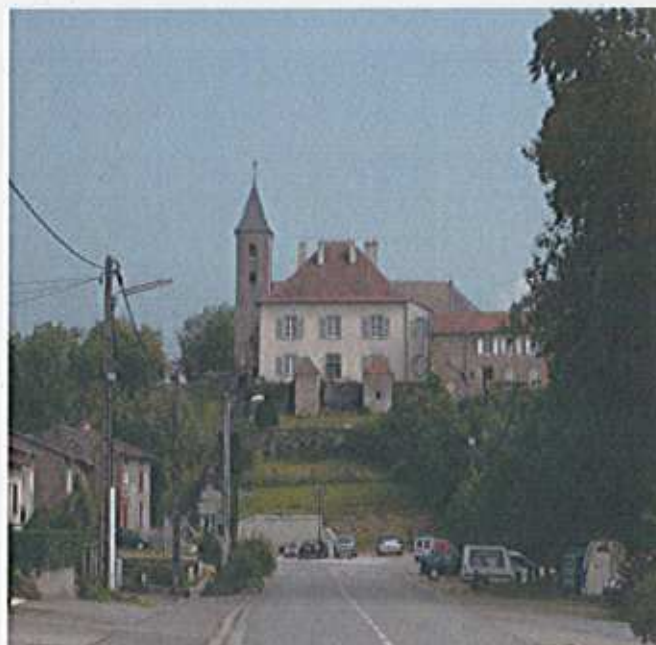
Maison du XIXème siècle sans ornementation



Maison de la deuxième moitié du XIXème siècle.



Edicules du jardin de la mairie école.



L'église et la mairie école sur le promontoire dominant le village-rue



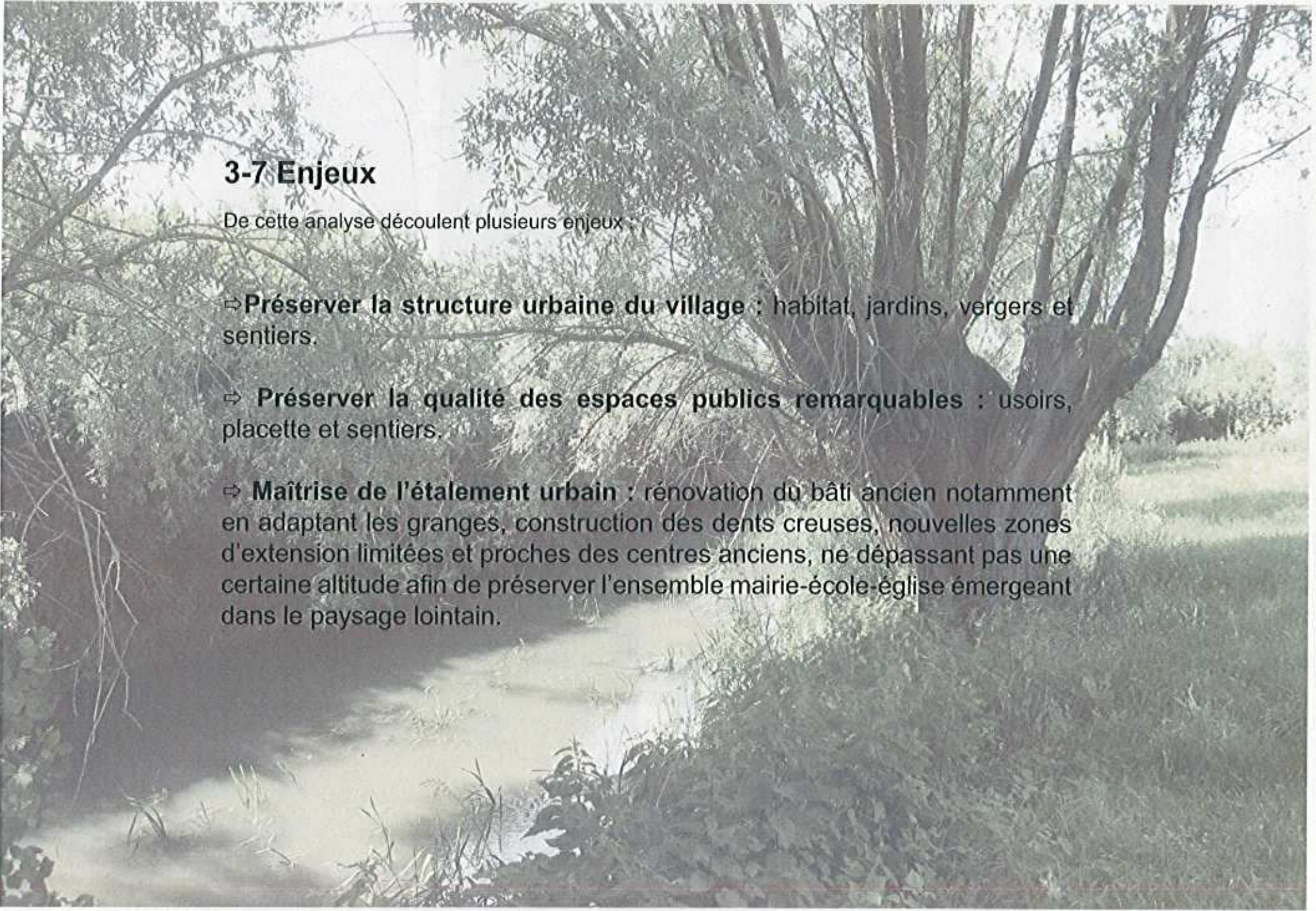
Le château de Vaugelet depuis le jardin



Edifice d'entrée du château construit par François de Curel



Les nouvelles extensions du centre de convalescence



3-7 Enjeux

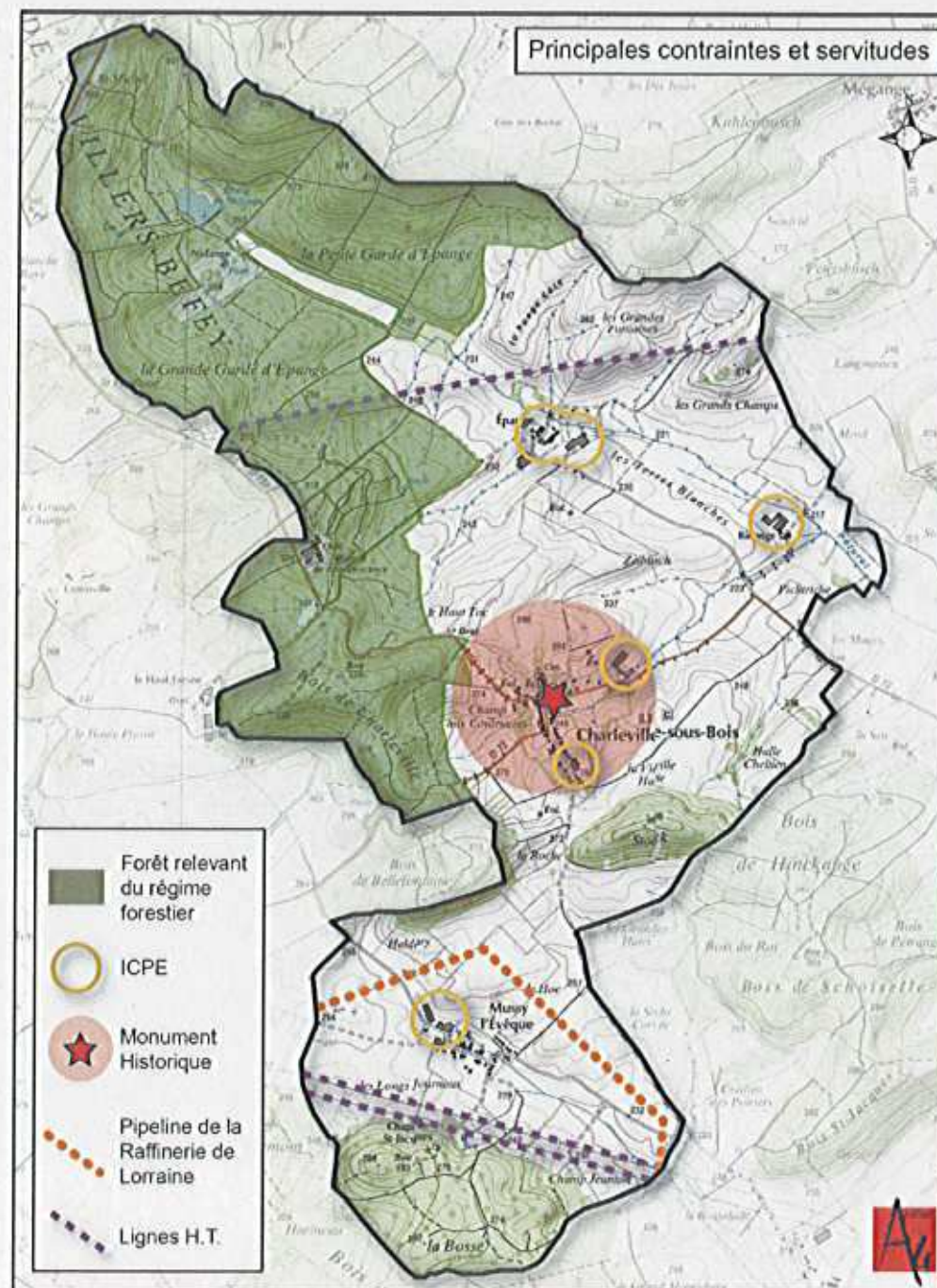
De cette analyse découlent plusieurs enjeux :

- ⇒ **Préserver la structure urbaine du village** : habitat, jardins, vergers et sentiers.
- ⇒ **Préserver la qualité des espaces publics remarquables** : usoirs, placette et sentiers.
- ⇒ **Maîtrise de l'étalement urbain** : rénovation du bâti ancien notamment en adaptant les granges, construction des dents creuses, nouvelles zones d'extension limitées et proches des centres anciens, ne dépassant pas une certaine altitude afin de préserver l'ensemble mairie-école-église émergeant dans le paysage lointain.



4. CONTRAINTES ET SERVITUDES

Principales contraintes et servitudes



4-1 Contraintes réglementaires

Dispositions législatives et réglementaires

- L'article L. 110 du Code de l'urbanisme définit le cadre général dans lequel les collectivités locales agissent sur le cadre de vie.

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, ainsi que la sécurité et la salubrité publique, de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales, et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. »

- L'article L. 121-1 réunit l'ensemble des principes fondamentaux qui s'imposent aux documents d'urbanisme :
Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable :

1° L'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la mise en valeur des entrées de ville et le développement rural ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;

2° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs ;

3° La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

- Les dispositions des articles du Règlement National d'Urbanisme dits « d'ordre public » (R 111-2, R 111-3-2, R 111-4, R 111-14-2, R 111-15, et R 111-21) restent applicables dans les territoires dotés d'un Plan Local de l'Urbanisme.

Lois SRU, UH et Grenelle 2

La loi du 13 décembre 2000 dite « solidarité et renouvellement urbains » modifie le régime des documents d'urbanisme.

- leur contenu est modifié afin de mieux prendre en compte les préoccupations liées à l'habitat et aux déplacements,
- ils doivent permettre :
 - o l'équilibre entre développement et protection dans un souci de développement durable,
 - o la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale,
 - o une utilisation économe et maîtrisée de l'espace.

La loi SRU a limité la possibilité d'ouverture à l'urbanisation de nouveaux secteurs pour les communes situées dans le périmètre de 15 kilomètres d'une agglomération de plus de 15 000 habitants et qui ne sont pas couverts par un schéma de cohérence territoriale (SCoT) applicable.

La loi du 3 juillet 2003 relative à l'urbanisme et à l'habitat a maintenu ce principe en limitant son application aux communes situées dans le périmètre de 15 kilomètres d'une agglomération de plus de 50 000 habitants et qui ne sont pas couvertes par un SCoT (art. L122-2 du code de l'urbanisme).

Les zones classées NA ou AU avant le 1^{er} juillet 2002 étaient considérées comme déjà ouvertes à l'urbanisation.

Désormais, avec la loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (Grenelle 2), 3 périodes sont définies pour l'application de la règle de la constructibilité limitée :

- jusqu'au 31/12/2012, la situation reste inchangée: elle concerne les communes situées à moins de 15 km du rivage de la mer ou de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants.
- du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, elle concerne les communes situées à moins de 15 km du rivage de la mer ou de la périphérie d'une agglomération de plus de **15 000 habitants**.
- à compter du 1^{er} janvier 2017, **toutes les communes sont concernées**.

La commune de Charleville-sous-Bois fait partie du SCoT de l'Agglomération Messine (SCOTAM). Le périmètre du SCOTAM a été arrêté par le Préfet en date du 31 décembre 2002.

Le Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT, a été créé par arrêté préfectoral en date du 20 octobre 2006.

Prescriptions liées à la loi d'orientation agricole n°2006-11 du 5 janvier 2006

Cette loi modifie l'article L 111-3 du code rural qui prévoit qu'il doit être imposé aux projets de construction d'habitations ou d'activités situés à proximité de bâtiments agricoles la même exigence d'éloignement que celle prévue pour l'implantation des bâtiments agricoles dans le cadre du règlement sanitaire départemental ou de la législation sur les installations classées.

Une possibilité de dérogation à cette règle est toutefois prévue pour tenir compte des spécificités locales. Cette dérogation est accordée par l'autorité qui délivre le permis de construire après avis de la Chambre d'Agriculture.

En décembre 2010, 6 exploitations agricoles sont recensées à Charleville-sous-Bois. Ces 6 exploitations sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement.

Autour de ces 6 exploitations s'applique donc un périmètre de protection de 100 mètres.

Schéma Directeur d'aménagement et de gestion des eaux

- Eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse a été approuvé par arrêté du Préfet de Région du 15 novembre 1996. Sa révision a été approuvée par arrêté préfectoral du 27 novembre 2009. Le SDAGE porte sur la période 2010 – 2015.

Les thématiques abordées sont notamment :

- La prise en compte du risque inondation
- La ressource en eau
- La qualité des eaux de surface et des eaux souterraines

Une attention toute particulière doit être apportée aux modalités d'assainissement des

constructions, à la gestion des eaux pluviales mais aussi à la protection des zones humides ainsi qu'aux conditions d'entretien des cours d'eau.

- Assainissement

Conformément à la loi sur l'eau du 03/01/1992, toute construction ou installation nécessitant une évacuation des eaux usées doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement si celui-ci communique avec une station d'épuration de capacité suffisante.

Dans le cas contraire, toute construction ou installation devra être assainie par un dispositif conforme à l'arrêté interministériel technique du 06/05/1996 relatif à l'assainissement non collectif.

Pour les zones accueillant des activités industrielles et/ou des installations classées, les effluents devront être compatibles en nature et en charge avec les caractéristiques du réseau et, en cas d'incompatibilité, le constructeur devra assurer le traitement des eaux usées avant rejet.

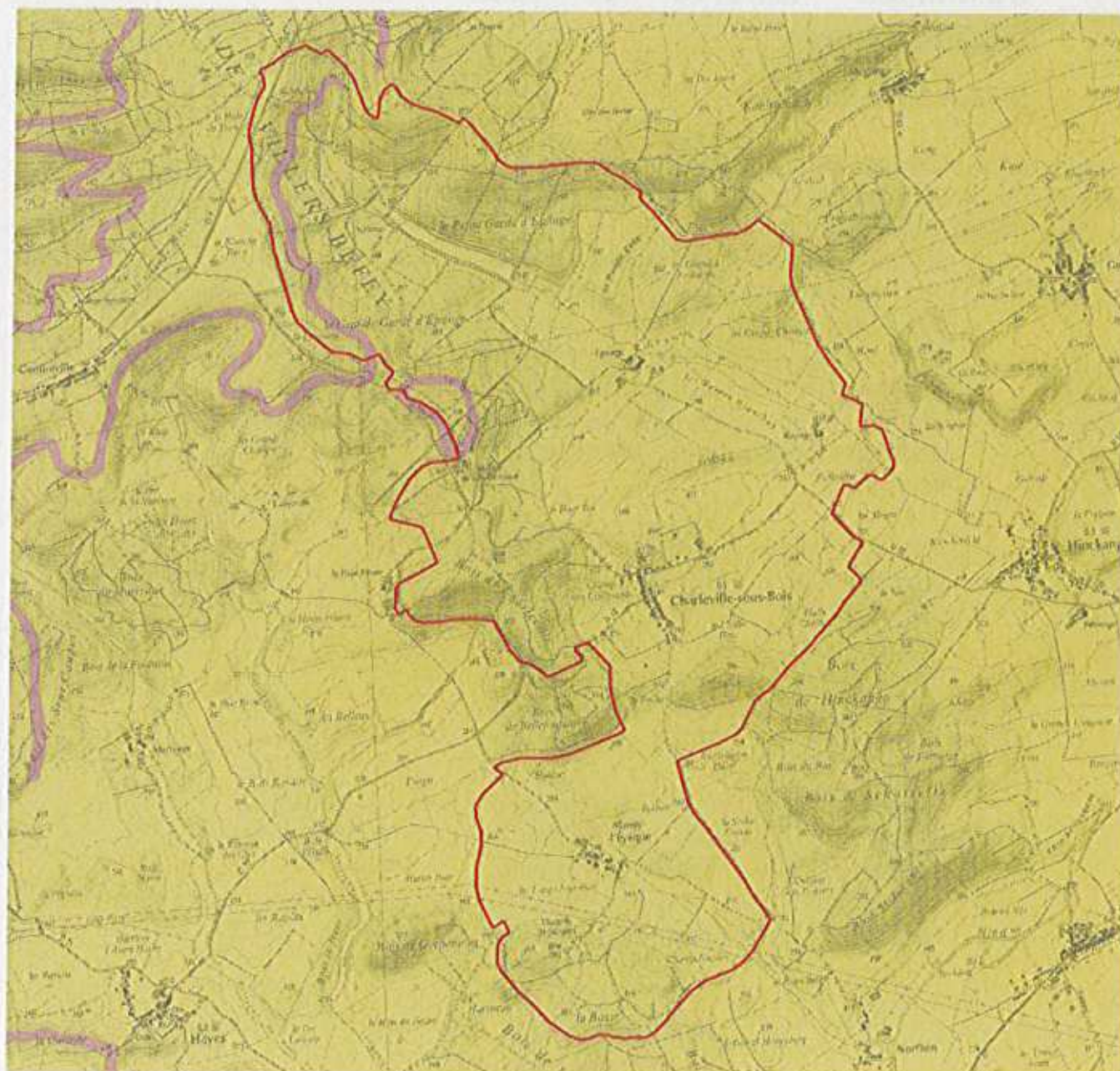
4-2 Prescriptions liées aux nuisances sonores et aux infrastructures

Nuisances sonores

Afin d'éviter les nuisances sonores, le document d'urbanisme doit prendre en compte les éléments suivants :

- éloigner les zones destinées à l'habitation des zones artisanales, industrielles, des installations agricoles et des axes routiers importants. De manière générale, la cohabitation d'activités de ce type et de zones résidentielles est de nature à occasionner des conflits de voisinage.
- Prendre garde à certaines activités préjugées non bruyantes (activités commerciales générant un trafic routier conséquent) à l'implantation d'installations artisanales en zone pavillonnaire (menuiserie, serrurerie, ...).
- Choisir judicieusement l'implantation de certains bâtiments notamment les salles des fêtes, salles polyvalentes, discothèques, bars, station d'épuration, activités professionnelles non classées.

CHARLEVILLE-SOUS-BOIS



**Cartographie de l'aléa
retrait-gonflement des argiles
dans le département
de Moselle**

LÉGENDE

Source : BRGM

- Aléa moyen
- Aléa faible
- Zone à priori non argileuse,
non sujette au phénomène
de retrait-gonflement
sauf en cas de lentille
ou de placage argileux local
non repéré sur les cartes
géologiques actuelles

Echelle 1 / 25000

AVRIL 2009



DDE 57/SAT/UR

4-3 Contraintes naturelles, technologiques et patrimoniales

Risque « retrait-gonflement des argiles »

Cet aléa a fait l'objet d'un « porter à connaissance » notifié à la commune par Monsieur le Préfet de la Moselle.

Milieus naturels et forêts

La commune de Charleville-sous-Bois est concernée par des servitudes de protection des Sites et monuments naturels (AC2) : le site de la vallée de la Canner est inscrit depuis le 03/10/1994.

Il est recommandé de respecter une distance minimale de 30 mètres entre les boisements et les zones d'urbanisation, autant pour les risques liés à la proximité des arbres que pour les nuisances liées à une trop grande proximité de la forêt.

Les espaces boisés sont à préserver. Afin de maintenir la biodiversité, il convient de ne pas dégrader voire de restaurer les continuités écologiques.

La forêt domaniale de BEFEY est soumise au régime forestier

Cours d'eau

La commune est traversée par plusieurs cours d'eau, notamment le ruisseau du Pâtural.

La loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels a complété l'article L215-19 du code de l'environnement en chiffrant à 6 mètres la servitude de passage pour l'entretien des cours d'eau, excepté pour les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995.

Patrimoine

La commune de Charleville-sous-Bois présente des caractéristiques propres qui lui confèrent ses qualités urbaines et paysagères.

Par arrêté préfectoral du 29/06/1993, le château, les dépendances et les jardins de Charleville-sous-Bois sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Risque technologique

Le territoire communal est concerné 6 installations classées pour la protection de l'environnement. Il s'agit des 6 exploitations agricoles présentes sur le ban communal autour desquelles s'applique un périmètre de protection de 100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage (sauf matériel) et annexes (silos, fosses...).

La commune de Charleville sous-Bois est également concernée par le pipeline de la raffinerie de Lorraine Oberhoffen - Hauconcourt, qui traverse le ban communal (carte p.74).

Ce pipeline génère des zone de dangers, dont les distances sont les suivantes :

- zone de dangers significatifs pour la vie humaine : 400 mètres
- zone de dangers graves pour la vie humaine: 100 mètres
- zone de dangers très graves pour la vie humaine : 75 mètres.



Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois,
Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010

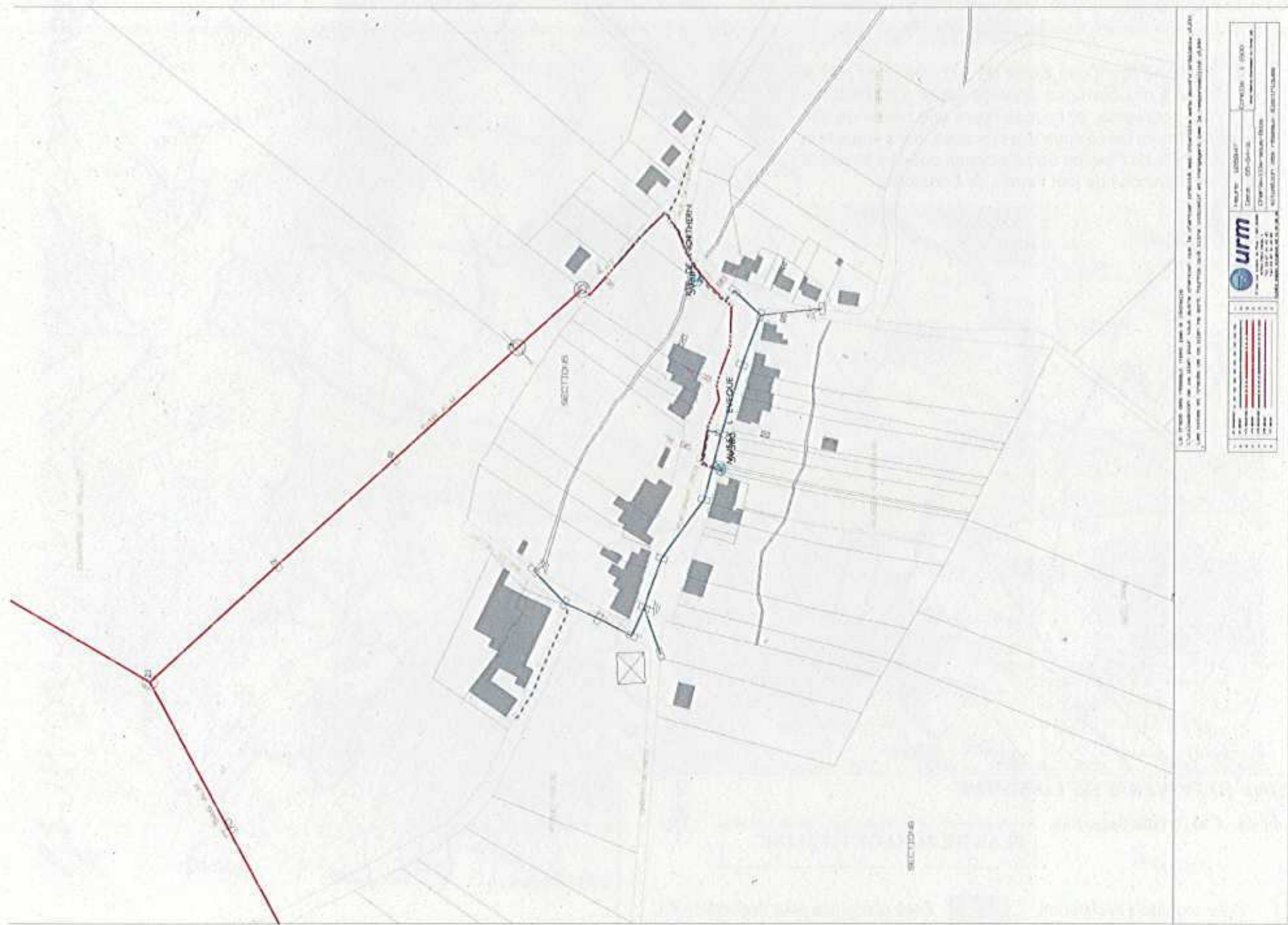


Source : Diagnostic agricole de la commune de Charleville-sous-Bois,
Chambre d'Agriculture de la Moselle, Décembre 2010

4-4 Servitudes d'utilité publique

La commune de Charleville-sous-Bois est affectée d'un certain nombre de servitudes :

- Servitudes « AC1 » relatives à la protection des Monuments Historiques (sont inscrits par arrêté préfectoral du 29/06/1993 à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, en totalité, le château, les dépendances et les jardins de Charleville-sous-Bois.
- Servitudes « AC2 » relatives à la protection des sites et monuments naturels (Site de la vallée de la Canner inscrit le 03/10/1994). (cf : page 22)
- Servitudes « Bois Forêt » relatives à la protection des bois et des forêts soumis au régime forestier (forêt domaniale de Befey).
- Servitudes « EL7 » d'alignement (RD 72 approuvé le 08/06/1986).
- Servitudes « I1 » concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines d'intérêt général (décret du 6 juin 1969 relatif au pipeline de la Raffinerie Lorraine Oberhoffen-Hauconcourt).
- Servitudes « I4 » relatives à l'établissement des canalisations électriques :
 - Réseau 20 KV
 - Ligne 225 KV Saint-Avoid-VIGY 1
 - Ligne 400 KV VIGY - UCHTELFANGEN.
- Servitudes « PT2 » de protection contre les obstacles (L.H. METZ - FORBACH, tronçon SCY-CHAZELLE - TROMBORN, décret du 10/06/1977)
- Servitudes aéronautiques « T7 » instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (Aérodrome de METZ – FRESCATY).



En jaune figure une bande de 100 mètres de part et d'autre des ouvrages, appelée «zone d'implantation des ouvrages», et en rose figure une bande de 330 mètres de part d'autre des ouvrages, dans laquelle la Société du Pipeline Sud-Européen doit être associée à l'instruction de tout Permis de Construire.

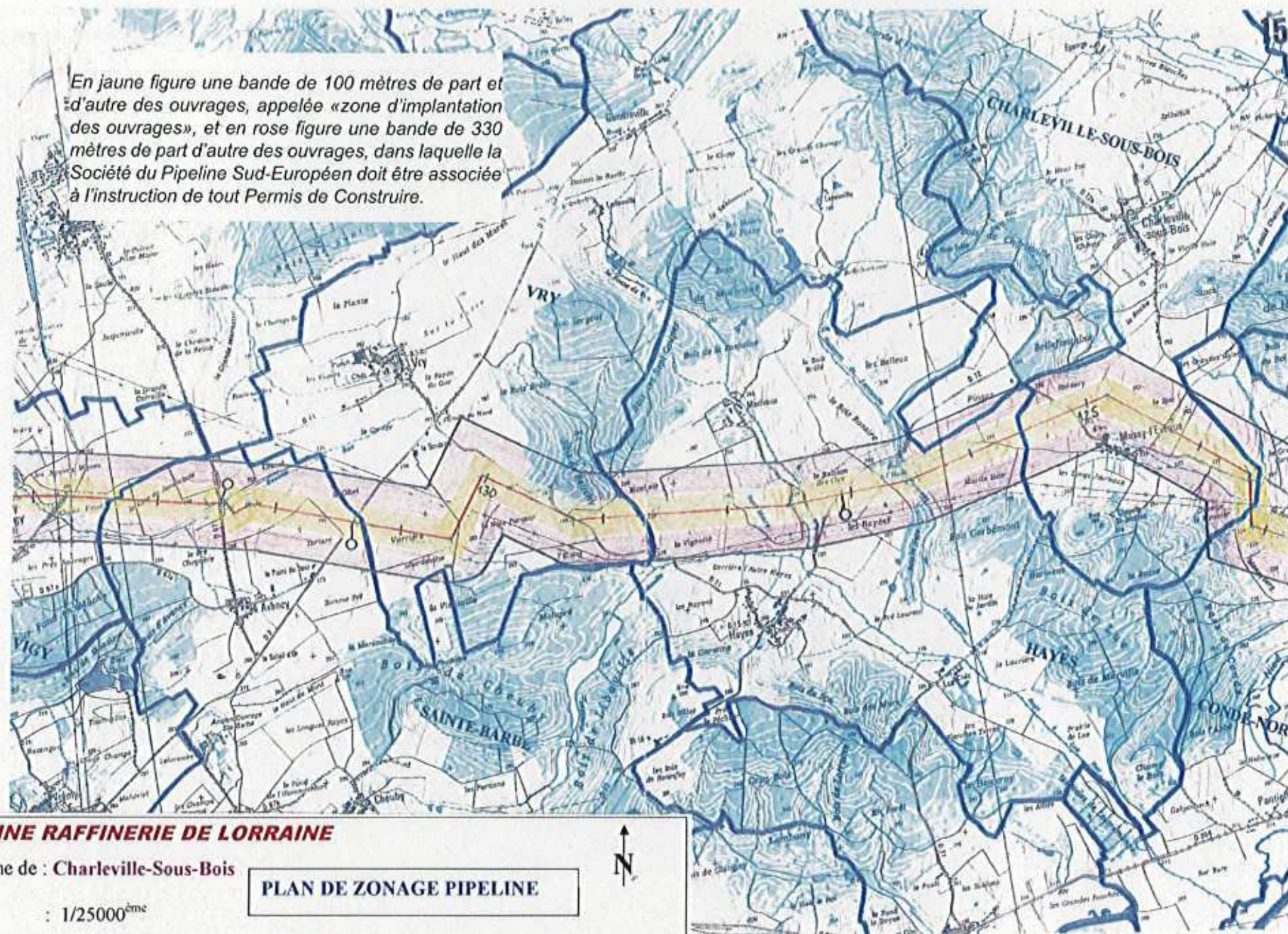
PIPELINE RAFFINERIE DE LORRAINE

Commune de : Charleville-Sous-Bois

Echelle : 1/25000^{ème}

PLAN DE ZONAGE PIPELINE

 Zone soumise à déclaration  Zone concernée pour déclaration P.C





5. LE PROJET COMMUNAL

5-1 Projets d'équipements

Depuis 2008, la commune de Charleville-sous-Bois a pour projet l'établissement d'une lagune. Les résultats de l'étude de sol ont permis à la commune de choisir le site «Fondchamp», au sud du village de Mussy-l'Evêque.

Actuellement, la commune est en train de réaliser son zonage d'assainissement collectif / non collectif.

5-2 Zonage : justification des choix

L'établissement du projet de zonage de la carte communale de Charleville-sous-Bois a été mené sur la base de deux grandes volontés : d'une part la préservation du patrimoine naturel et agricole, et d'autre part le développement d'une urbanisation maîtrisée et réfléchie.

5-2-1 La préservation du patrimoine naturel et agricole

Les précédents chapitres ont permis de mettre en évidence l'importance des milieux naturels et des espaces agricoles sur le ban communal.

En effet, la commune de Charleville-sous-Bois est composée à 51.8% de zones de pâture et de culture ; celles-ci représentent environ 665 hectares que mettent en valeur les six exploitations agricoles présentes sur le territoire communal.

Au-delà de l'importante superficie qu'elle occupe, l'activité agricole est fortement présente sur la commune également d'un point de vue économique dans la mesure où elle est la principale source d'emplois après la maison de convalescence.

La zone forestière est elle-aussi très présente puisqu'elle couvre 44.6% du ban communal soit 572 hectares.

Sur le ban communal s'écoulent également plusieurs ruisseaux (notamment le Pâtural qui est un affluent de la Nied), qui sont bordés de ripisylve.

Compte-tenu de l'importance et de la qualité des milieux naturels et agricoles de Charleville-sous-Bois, le principal enjeu du zonage était bien entendu de préserver ces différents milieux en les classant en zones «N».

Ainsi, ont été classés en zones «N» 1267.5 hectares (environ 12.68 km²). Cela représente 98.75% du ban communal dont la superficie totale est de 12.84 km².

Une attention particulière a été portée aux six exploitations agricoles présentes sur la commune. En effet, le périmètre de protection de 100 mètres autour des bâtiments agricoles lié à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a bien entendu été pris en compte lors de la délimitation du zonage.

Aussi, les secteurs stratégiques identifiés par les exploitants agricoles dans le cadre de leurs projets et perspectives d'évolutions ont également été pris en compte lors de la délimitation du zonage afin de respecter le principe d'équilibre entre la préservation des intérêts agricoles et des projets de développement urbain.

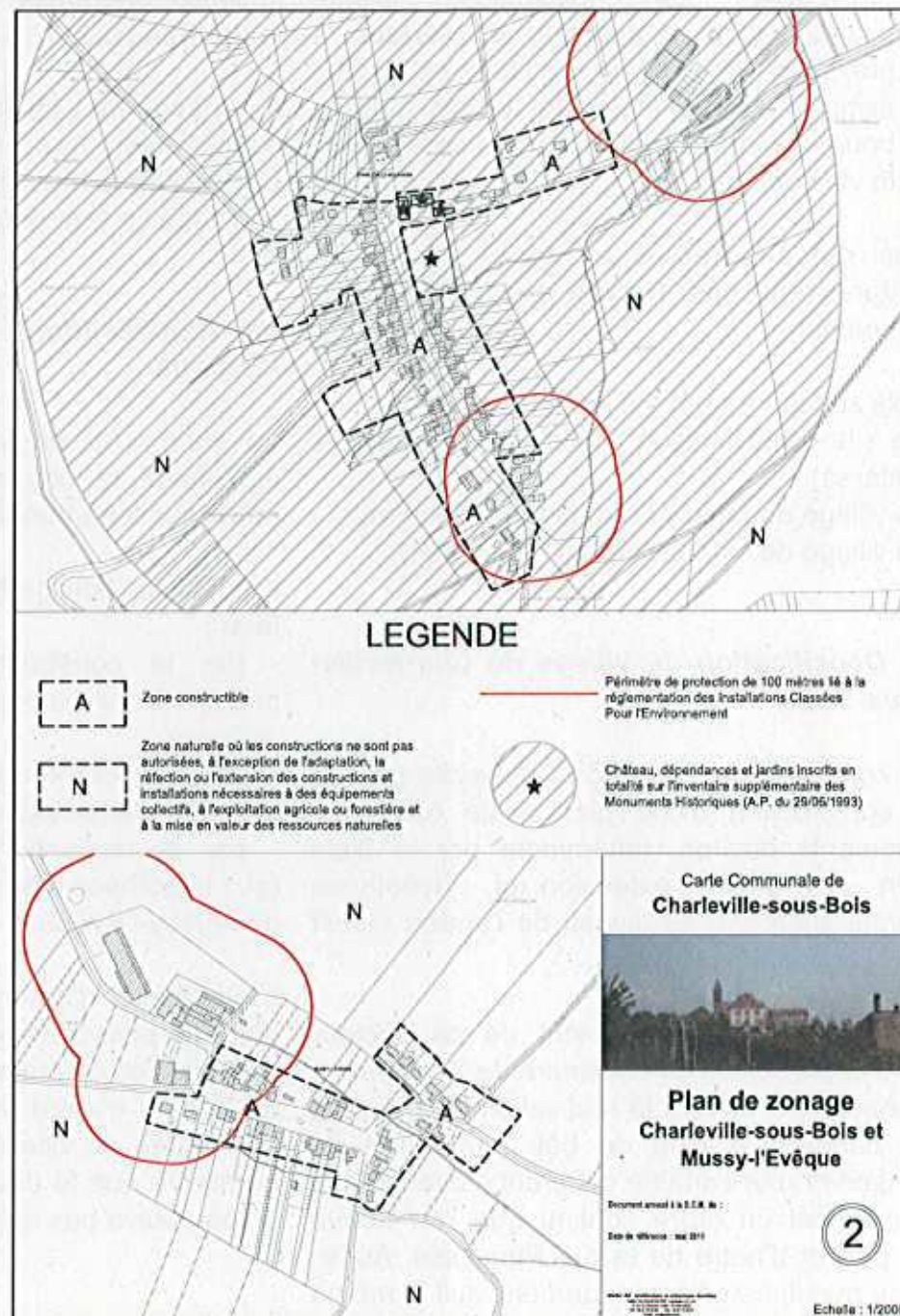
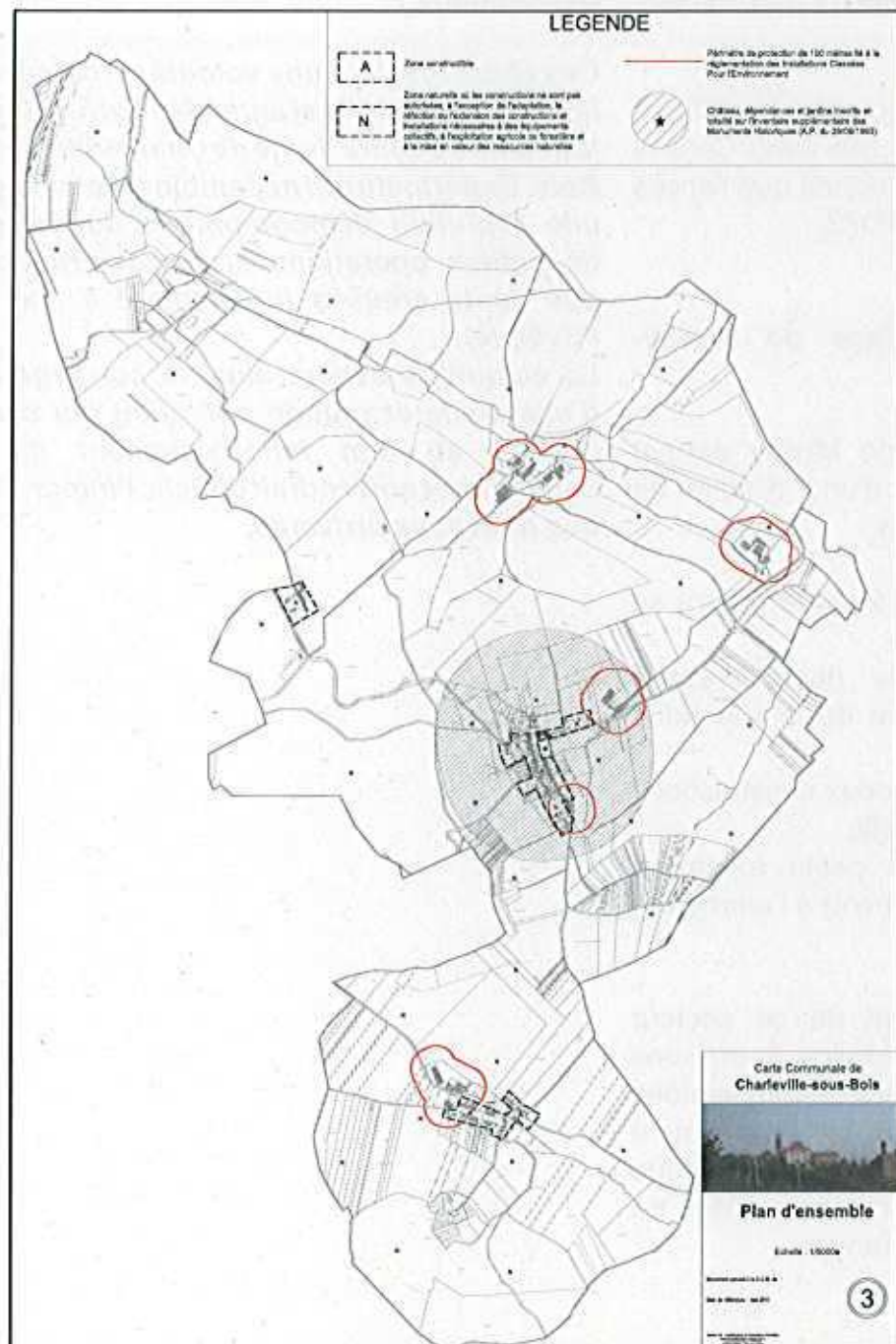
5-2-2 Le développement d'une urbanisation maîtrisée et réfléchie

La commune de Charleville-sous-Bois possède un cadre de vie agréable. Il convient par conséquent de limiter l'urbanisation de la commune afin de préserver son caractère rural et convivial.

A Charleville-sous-Bois, le grand principe retenu est de ne pas développer l'urbanisation autour des points hauts singuliers que forme l'ensemble église-mairie-école, tandis qu'à Mussy, il s'agit de respecter le principe village-rue en préservant les zones humides.

Pour ce faire, le zonage délimite des zones «A» relativement restreintes afin de densifier les villages de Charleville et de Mussy-l'Evêque, notamment en :

- privilégiant la construction des dents creuses présentes au sein des deux villages, et particulièrement au sein du village de Mussy-l'Evêque,
- requalifiant le bâti ancien ou vétuste (notamment les anciennes granges),



-prévoyant de nouvelles zones d'urbanisation restreintes et surtout à proximité des zones urbaines existantes évitant ainsi un étalement urbain néfaste pour l'environnement mais également pour la vie communale.

Ainsi ont été classés en zones «A» 16,36 hectares (environ 0,16 km²), soit 1,25% du ban communal.

Trois zones «A» ont été identifiées :

- le site de la maison de convalescence (2,4 hectares)
- le village de Mussy-l'Evêque (4,8 hectares)
- le village de Charleville (9,16 hectares).

=> *Densification du village de Charleville-sous-Bois*

La zone «A» du village de Charleville permet la construction d'une dizaine de nouveaux logements environ, notamment par le biais d'un petit projet d'extension (cf. : hypothèse d'aménagement) au niveau de l'entrée Ouest du village depuis Hayes.

L'hypothèse d'aménagement de ce secteur offre la possibilité de construire 7 nouveaux logements à travers la réalisation de maisons en bande. Ce type de bâti permettrait de conserver une certaine cohérence avec le bâti traditionnel en ordre continu que l'on trouve de part et d'autre de la rue Principale. Aussi, cette hypothèse d'aménagement suit la même

logique d'orientation Nord-Ouest / Sud-Est que la rue Principale.

Il est important de noter que cette hypothèse d'aménagement se fera en lien avec Conseil Général de la Moselle étant donné que l'accès à la zone se fera depuis la RD72.

=> *Densification du village de Mussy-l'Evêque*

La zone «A» du village de Mussy permet également la construction d'une dizaine de nouveaux logements environ.

La densification de Mussy-l'Evêque pourra se faire :

- par la construction des dents creuses présentes de part et d'autre de la rue Saint Jacques,
- par la réalisation d'une à deux constructions le long de la rue de la Chapelle
- par la réalisation d'une petite extension (cf. : hypothèse d'aménagement) à l'entrée Est de Mussy-l'Evêque.

L'hypothèse d'aménagement de ce secteur offre la possibilité de construire 4 maisons individuelles à l'image de celles déjà implantées de part et d'autre de la rue. L'aménagement de l'entrée de ville à l'Est de Mussy-l'Evêque permettra que le développement du village ne se poursuive pas le long de la voie.

Conclusions :

Ces choix révèlent une volonté de préserver les milieux naturels et agricoles qui font toute la qualité du cadre de vie de Charleville-sous-Bois. Ils permettront néanmoins d'envisager une évolution démographique douce, par de petites opérations et la constructions des dents creuses (notamment à Mussy-l'Evêque).

La commune évitera ainsi la construction d'une seule et grande opération qui serait néfaste au bon fonctionnement de la commune et qui rendrait difficile l'intégration des nouveaux arrivants.

